BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3905 du Vendredi 9 Août 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PARLEMENT

Une séance de questions orales au Gouvernement musclée!

(P.3)

CONGO-RUSSIE

Mikhaylov s'en va, satisfait du chemin parcouru

Jean-Claude Gakosso décorant l'ambassadeur russe (P.3)

Editorial

Apaiser

COLONIE DES VACANCES DU DIOCÈSE DE GAMBOMA

Fraternité, solidarité et ferveur priante chez les enfants

Les participants à la colonie pendant la visite au lycée David Charles Ganao (P.9)

CONSEIL NATIONAL CONSTITUTIF DE LA CDEPE

Les enseignants menacent de débrayer d'ici au 1er octobre

(P.11)

AVIS AUX LECTEURS

En raison des festivités du 15 Août, La Semaine Africaine ne paraîtra qu'une seule fois la semaine prochaine, le mercredi 14 Août 2019

Unité de gestion
du Parc National
Nouabalé-Ndoki

République du Congo
Unité, Travail, Progrès

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Unité de Gestion du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PNNN) est à la recherche de candidats professionnels et motivés pour combler un poste d'Assistant de Recherche.

Lieu d'affectation: Site de recherche de Mbeli Bai, Parc National de Nouabalé-Ndoki, Département de la Sangha

Responsabilités et tâches :

• L'identification des individus de gorilles, éléphants, buffles, et sitatungas pour faciliter la collecte de données ;
• La collecte quotidienne des données sur la présence, santé, et comportement de ces quatre espèces et la présence des autres espèces ;
• Le suivi des groupes de singes en forêt et la collecte de données acoustiques et expérimentales ;
• La prise des données vidéo, photographique, et acoustique de haute qualité ;
• La saisie et vérification des données avec l'application Animal Observer, des carnets de terrain, Microsoft Office Excel, ou autres logiciels ;
• La collecte de données de la phénologie et météo, et autres projets de recherche ;
• Contribution à la production des rapports et communications externes ;
• L'appui à la gestion du campement et la supervision du staff ;
• Partager votre connaissance et expérience avec les visiteurs et touristes à travers des discussions et présentations ;

Expérience et qualifications requises :

• Un intérêt profond sur la biodiversité, la nature, et les animaux ;
• Volonté de poursuivre une carrière scientifique ;
• Bonne connaissance en informatique (traitement de texte, tableurs) ;
• Attention aux détails pour la collecte de données et autres activités ;
• Travailler de manière dynamique, constructive, et respectueuse. Démontrer de bonnes capacités d'organisation et de communication ;
• Volonté de vivre et de travailler dans un lieu de forêt éloigné, dans un état de vie simple ;
• Etre physiquement capable de passer tout la journée marchant en tout type de terrain.

Profil requis :

• Avoir un diplôme universitaire au moins BAC+2 en foresterie ou sciences biologiques.
• Avoir une expérience d'au moins 1 an dans le domaine de la gestion de la foresterie sera un atout.
• Excellente maitrise du français. Compétence en anglais sera un atout.

Les candidats intéressés répondant aux critères décrits ci-dessus peuvent remettre leur dossier de candidature, composée :
- d'une lettre de motivation (1 page) adressée au Dr Claudia Stephan,
- d'un curriculum vitae actualisé (max. 4 pages), et
- leurs coordonnées complètes (adresse mail, numéro de téléphone, etc.),

par courrier électronique à l'adresse nnnp.recrutement@gmail.com, ou dans les bureau de WCS Congo à Bomassa, Makao, Ouesso, ou Brazzaville. Les dossiers électroniques sont préférés. Merci de mentionner «Assistant Recherche Mbeli» dans l'objet du mail. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 31 août 2019.

.B.: Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour des entretiens.

Fait à Bomassa, le 20 juillet 2019.

Fonds des Nations Unies pour la Population
Représentation en République du Congo

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Intitulé du poste: Directeur des Opérations/ Operations Manager
Niveau (grade): NO-C
Numéro du Poste : n° 00018145
Date Limite de dépôt : 30 Août 2019

Qualifications requises :

Education:

• Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 au moins en Gestion, Administration, Economie, Finances, Comptabilité, Audit ou domaine équivalent ;

Experience:

Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la gestion administrative, les ressources humaines, le procurement, la comptabilité et/ou l'audit;
• Avoir la capacité de travailler en équipe, et sous pression, dans un environnement multiculturel ;
• Avoir une capacité pragmatique à innover, à travailler sous pression dans un environnement multiculturel et à former ;
• Etre respectueux (respectueuse) des différences culturelles;
• Disposer d'une compétence parfaite des applications courantes de logiciels de bureau (Word, Excel, Power point…) ;
• Etre engagé pour les valeurs de respect des droits de la personne et leur promotion et défense;
• Avoir la capacité d'apprendre à se former et faire preuve d'initiative ;
• Etre de nationalité Congolaise (RC).

Langues:

• Avoir la maîtrise du français et de l'anglais (oral et écrit) ;

NB: Les candidats (es) ayants déjà postulé aux précédents processus pour le même poste ne doivent plus postuler

Dossier de candidature et dépôt

Les dossiers ne peuvent être soumis qu'en ligne sur la plateforme UNFPA erecruit. (voir le lien ci-dessous). Vous pouvez directement vous rendre sur le site UNFPA Congo (https://congo.unfpa.org/fr/vacancies) copier et coller le lien ci-dessous.
https://erecruit.partneragencies.org/psc/UNDPP1HRE/EMPLOYEE/HRMS/c/HRS_HRAM.HRS_CE.GBL?Page=HRS_CE_JOB_DTL&Action=A&JobOpeningId=25064&SiteId=1&PostingSeq=2

Fait à Brazzaville, le 05 Août 2019

Mohamed Lemine Salem Ould MOUJTABA
Représentant Résident UNFPA Congo

INSERTION LEGALE

ETUDE DE MAITRE GABRIELLE DE KODIA
NOTAIRE A POINTE NOIRE (république du Congo) centre-ville, avenue Charles de GAULLE (en face du supermarché CASINO)
TEL.: 06 848 55 38 /05 014 14 11
EMAIL: gabrielle.dekodia@gmail.com

TOTAL E&P CONGO, SA A CONSEIL D'ADMINISTRATION, CAPITAL: 20.235.301,20 USD, SIS A POINTE NOIRE, CENTRE VILLE, AVENUE RAYMOND POINCARE, BP : 761, RCCM CG/PNR/08 B 625

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du 11 juillet 2018 , enregistré à TIE-TIE LE 22 Juillet 2019 , Folio 134/24 , n° 849, reçu au rang des Minutes de Maitre Gabrielle DE KODIA , Notaire à POINTE NOIRE, en date du 09 juillet 2019, PV de dépôt enregistré le 22 juillet 2019 à Pointe-Noire TIE -TIE, Folio 134/23, n°848, les Administrateurs ont décidé :

1/ De ratifier la cooptation faite à titre provisoire par le conseil d'Administration du 04 juillet 2017 de Monsieur Fabien MILLET en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Madame Gwenola JAN pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice financier 2018 qui se tiendra en 2019.

2/ De renouveler pour une durée de deux ans les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Joelle MINORET, Monsieur Guy Maurice et Monsieur Lionel ALBERT, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice financier 2019 qui se tiendra en 2020.

Récépissé de dépôt d'acte au RCCM le 31/07/19 sous le N°19 DA 1041, et le RCCM a été modifié en conséquence le 31/07/19.

POUR INSERTION
GABRIELE DE KODIA, NOTAIRE

CRS faith. action. results.
CATHOLIC RELIEF SERVICES

AVIS DE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES INDIVIDUEL(L)ES AGENT CENTRE D'APPEL

En 2017, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) a approuvé la demande de financement pour le paludisme présenté par le Congo-Brazzaville pour la période 2018-2020. La nouvelle subvention a débuté en mai 2018 pour une période de deux ans et sera centrée sur la distribution massive de MILDA dans les 12 départements du pays. Les principales responsabilités de CRS comprennent le suivi de l'achat de MILDA, la distribution massive de MILDA, l'appui à la communication de masse, le suivi et l'évaluation, la supervision et le renforcement des capacités des sous-récipiendaires. Dans le cadre de ce projet, CRS recrute Trois (03) Prestaires individuel(le)s pour la gestion du centre d'appel.

Responsabilités générales : Gérer le centre d'appel
•Recevoir les appels entrants relatifs à la campagne de distribution
•Écouter activement les interlocuteurs
•Identifier leurs attentes et les orienter
•Maintenir la plus haute qualité de service du centre d'appel
•Respecter les scripts élaborés par CRS
•Mettre à la disposition de la population les informations dont elles ont besoins

Profil du (de la) candidat (e) :
•Détenteur d'un diplôme d'études secondaire (de préférence BAC) et/ou diplômé d'une école de formation en communication /service client (CAP en communication)
•Avoir le sens de l'écoute, de l'orientation et de la patience
•Etre résistant au stress et savoir s'adapter à tout genre de situation
•Etre capable de garder son sang-froid devant un interlocuteur mécontent
•Etre rigoureux et réactif pour répondre de façon claire et rapide
•Avoir la maitrise de son secteur d'activité professionnelle et avoir une parfaite connaissance en ses outils de travail : l'informatique et la téléphonie
•Etre capable rédiger un rapport de plaintes et autres préoccupations des appelants
•Avoir au moins 2 à 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire, de préférence avec une ONG
•Capacité de travailler sous pression et avec des multiples priorités
•Capacité de communiquer aisément en Français (oral et écrit) Lingala et Kitouba. La connaissance de l'Anglais est un plus

Le dossier doit contenir obligatoirement :
•Un CV avec trois références professionnelles susceptibles d'être contactés ;
•Une copie de la carte d'identité (CNI, Passeport) en cours de validité ;
•Une lettre de motivation

Les candidatures doivent être adressées au plus tard 13 Août 2019 à CRS 151 Rue Duplex Quartier Blanche Gomes, derrière l'ambassade des USA ; par courriel : CG_HR@crs.org ;

La Direction

PARLEMENT

Une séance de questions orales au Gouvernement musclée!

L'Assemblée nationale a organisé le 6 août 2019 une séance de questions orales avec débats au Gouvernement, la 8e du genre au cours de cette 14e législature. Dix ministres ont répondu aux préoccupations de dix-neuf députés portant, entre autres, sur le chômage, la situation d'Ecair, les tarifs de péage, la révision du barrage électrique de Moukoukoulou, les faux médicaments, la mauvaise qualité et la rareté de l'eau potable, les résultats de l'audit de la dette intérieure et surtout la communication audio postée sur les réseaux sociaux, entre la ministre de la Jeunesse et le directeur adjoint de la police nationale. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba.

Isidore Mvouba

Clément Mouamba

Le député Jean-Claude Ibovi, président du MDP, parti membre de la majorité, est sorti de sa réserve pour s'en prendre à tous: président de l'Assemblée nationale et membres du Gouvernement, particulièrement la ministre de la Jeunesse, Destinée Hermella Doukaga, à qui était destinée son unique question. *«Les Congolais ont été touchés dans leur chair, voir déshonorés, du fait d'avoir suivi la communication audio mise sur les réseaux sociaux, de la ministre de la Jeunesse avec le colonel, directeur-général adjoint de la police nationale. Cette dernière l'a traité de tribaliste, régionaliste, impoli…dont la cause principale était de ne pas avoir agréé, la demande d'assurer la sécurité de son ministère».*

Il s'est demandé ce que prévoient en réalité les textes officiels sur la sécurisation des édifices publics?

Le député Honoré Sayi voulait, quant à lui, savoir *«où va le Congo?»*, une question adressée au Premier ministre. Alors que le député Denis Christel Sassou-Nguesso lui a demandé d'éclairer la représentation nationale sur la réalité des politiques publiques liées à la lutte contre le chômage en général et celui des jeunes en particulier. Et au vice premier ministre, Firmin Ayessa, sur l'effectivité de la mise en place de l'assurance maladie universelle.

Sa collègue députée, Stella Mensah Sassou Nguesso, maire de Kintelé, s'interrogeait sur les raisons qui justifient l'augmentation des nouveaux tarifs constatés après que la société Afrique pesage, s'est vue remplacer dans la gestion de la route par une autre société appelée La Congolaise des routes. *«Qu'en est-il de la tutelle ministérielle? Quelles sont les modalités de gestion et de répartition des ressources financières qui sont issues de cette exploitation?».*

L'ancien candidat à la présidentielle de 2016, Michel Mboussi-Ngouari, député de Mouyondzi et président du MNLC, s'est inquiété du fonctionnement du barrage électrique de Moukoukoulou. *«A quand sa révision dont la dernière a eu lieu en 2007?».*

La situation de la compagnie Ecair a aussi été au cœur de la préoccupation du député Bienaimé Obam' Ondon. Il voulait savoir à quand la reprise de ses activités.

Soucieux de la santé des Congolais, le député Sabin Rigobert Banzani a interpellé la ministre de la Santé sur la politique du Gouvernement et les faux médicaments.

Le ministre de l'Energie et de l'hydraulique était, lui, dans le viseur du député Abel Joël Owassa Yaucka, sur la mauvaise qualité et la rareté de l'eau potable sortie des robinets.

«Quels sont les résultats de l'audit de la dette intérieure?». Telle était la question du député Simon Litengo Kongo, adressée au ministre des Finances. Tandis que, le député Frédéric Yeka, voulait connaître, du ministre de la Communication, le statut juridique de la radio citoyenne des jeunes.

Répondant à la question sur le chômage, le premier ministre s'en est tiré par un demi-aveu: *«Je ne peux pas vous donner un chiffre. Je sais seulement qu'il est important»*, a-t-il déclaré.

Sur la communication audio entre la ministre de la jeunesse et le directeur général adjoint de la police nationale, postée sur les réseaux sociaux, Clément Mouamba a fait savoir que les ministres ont une hiérarchie. *«Nous avons traité de toutes ces questions, y compris en politique où on pense que lorsqu'on est entouré de parents on est en sécurité, comme s'il n'y avait jamais de complot au sein d'une même famille politique de sang. L'histoire du monde révèle ce genre de choses où le fils tue ou empoisonne son père pour prendre le pouvoir, par exemple»*, a-t-il répondu à Jean-Claude Ibovi qui, dans sa réplique, n'a pas du tout été courtois dans ses propros envers la ministre de la Jeunesse et de bien d'autres membres du Gouvernement.

Pour le premier ministre, chacun a une ethnie. *«On doit être fier. Pensez-vous que pour construire le Congo, il ne faut s'entourer que des siens? C'est une faute historique, antinationale. Chacun de nous a son expérience; vous ne regardez pas l'histoire des individus qui ont posé des actes. On peut vous démontrer qu'il y a des gens qui sont très à l'aise avec d'autres, qui ne parlent pas la même langue de papa et maman. Dans ce pays ; on a des preuves importantes»*, a-t-il ajouté.

Il a indiqué que le tribalisme faisait partie des valeurs rétrogrades qui abaissent les Congolais. *«Le dire, c'est bien, mais la pratique, c'est quoi? Moi, en tant que chef du Gouvernement, j'ai parlé au ministre concerné. C'est même monté à un niveau plus élevé que le mien. Nous avons analysé la situation. Notre rôle, c'est également d'éduquer, de donner les conseils et d'encadrer. Le ministre Mboulou, responsable de ce haut fonctionnaire de la Force publique lui a également parlé».*

S'agissant des modalités de la gestion et de la répartition des ressources financières qui sont issues des postes de péage, il a commencé par lever l'équivoque. *«Les deux sociétés sont séparées. La Congolaise des routes a pour rôle de faire le péage sur des tronçons bien précis, c'est-à-dire de Brazzaville à Mindouli. Aucune société n'évince l'autre, chacune a son champ d'action».*

En ce concerne les tarifications, le Premier ministre a rassuré: *«Nous sommes arrivés à un consensus il n'y a pas si longtemps. Dans quelques jours, on vous rendra le verdict des nouveaux tarifs consensuels conclus avec le syndicat des transporteurs et celui du patronat».*

Clément Mouamba est revenu sur la concession de la route nationale N°1. «Elle s'étale sur 30 ans et l'Etat n'interviendra pas. C'est La Congolaise des routes qui prend toutes les charges (réparation des ponts, nids de poule, éboulements dans le Mayombe, etc).

Quant à son statut juridique, le Premier ministre a édifié la représentation nationale: *«C'est une société d'économie mixte. L'Etat à 15% des parts, Egis (15%) et La Congolaise des routes (70%). Son rôle n'est pas d'amasser les grands bénéfices, mais d'avoir de la liquidité pour intervenir dans l'entretien».*

Pour sa part, le vice-premier ministre, parlant de l'assurance maladie universelle, a rappelé la volonté du chef de l'Etat et celle du Gouvernement de mettre en œuvre les préconisations de la loi 31-2011 du 15 juillet 2011 instituant le système de sécurité sociale au Congo. *«Le Gouvernement y travaille, autant qu'il peut, avec méthode, en veillant à ne pas confondre vitesse et précipitation»*, a affirmé Firmin Ayessa, tout en indiquant que celle-ci sera effective en 2020, *«mais par palier».*

Le ministre Thierry Moungalla a porté des éclaircissements sur la radio citoyenne des jeunes. *«C'est une association de type loi 1901 qui dispose dans le cadre de ses statuts, d'un mode de gestion autonome avec un conseil de gestion. Elle est placée sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et de l'éducation civique».*

Fidèle Dimou, ministre des transports a, quant à lui, annoncé la reprise du train de Mbinda pour le 12 août prochain, et celui d'air Pool, pour le 16 août.

A signaler que dans les répliques des députés, les questions allaient tellement dans tous les sens que le président de l'Assemblée nationale a lâché une boutade. *«Je me demande si certains députés ont mérité d'être là».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Apaiser

A l'Assemblée nationale, l'autre jour, il nous a été donné d'assister à une séance de questions orales au Gouvernement particulièrement relevée. Notre reporter (Voir article ci-contre) n'hésite pas à parler d'une séance *«musclée»* où, aussi bien dans le fond que dans la forme, les députés se sont montrés particulièrement mordants sur des problèmes qui nous concernent tous. Il a été question du sort de la compagnie nationale ECAIR ; des tarifs aux péages ; du chômage des jeunes… Mais il a également été question de la prise de bec récente d'une ministre du Gouvernement avec un haut cadre des forces de l'ordre.

Cette question aurait pu passer pour ce qu'elle est : une altercation entre deux hauts-commis de l'Etat, pouvant régler leurs divergences dans un cadre réglementaire et hiérarchique. La querelle a débordé dans la rue au point de tracer deux camps, entre les partisans et les adversaires de l'un(e) comme de l'autre. Prendre le peuple à témoin (intention inavouée de ceux qui ont mis l'interception téléphonique de ces deux personnalités sur la place publique) a rarement rapporté de la justice. Ni même de la justesse de vue : le peuple est passion !

Car, dès qu'une affaire devient politique, et qu'elle touche aux origines des uns et des autres, elle perd toute chance de s'entourer d'objectivité et de se conclure pour le bénéfice de la paix. Que l'Assemblée nationale s'en saisisse n'est que la preuve de cette manière de voir avec, en prime, la caution que cette conversation a bel et bien eu lieu. A vrai dire, pas grand monde en doutait. Mais est-ce le rôle d'une Assemblée de confirmer tous les potins de la ville, de «victimiser» les uns et d'absoudre les autres, de pêcher ses sujets d'intervention dans les Réseaux sociaux ?

Au demeurant, cette véhémence lance-t-elle le début d'un cercle vertueux à propos de tout et de tous dans le pays? Va-t-elle se prolonger par le nettoyage de ces véritables écuries d'Augias que constituent tous les méandres de la gestion chaotique de nos ressources ? Serait-ce un changement de cap de nos élus qui, bien souvent, laissent passer les dossiers sur lesquels donateurs et gestionnaires nous font des reproches ensuite ? Est-ce un début véritable ou un épiphénomène ?

Nous entrons dans la dernière semaine avant la célébration de notre fête nationale du 15 août. C'est la période traditionnelle où la rumeur redouble de fureur, avec des gouvernements composés et dissouts à la vitesse de langue des seuls colporteurs de ragots. Car la rumeur a cessé de se focaliser et de fantasmer sur l'accord avec le FMI. Elle s'emploie désormais à dégommer les personnalités politiques; à prêter au Gouvernement toutes sortes de mauvaises conduites qui ne sont pas toutes inventées mais sont toutes marquées du sceau de l'exagération voulue. Nous devrions aller vers l'apaisement. Avec une Assemblée nationale apaisante.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DIPLOMATIE

Valery Mikhaylov va quitter le Congo avec le sentiment d'avoir fait faire un grand pas à la coopération Russie-Congo

En fin de mandat en République du Congo, Valery Mikhaylov, ambassadeur de la Fédération de Russie, a reçu la distinction de commandeur dans l'ordre national du mérite congolais. La cérémonie a eu lieu le 7 août 2019 au ministère des Affaires étrangères, en présence du ministre Jean-Claude Gakosso; des membres du corps diplomatique et de représentants des institutions internationales, etc.

Le décret portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais au grade de commandeur de Valery Mikhaylov a été lu par le colonel Norbert Okiokoutina, grand chancelier des Ordres nationaux.

L'ambassadeur de la Fédération de Russie a exprimé sa gratitude au président de la République. *«C'est avec le sentiment d'un grand honneur que je reçois cette décoration qui témoigne le haut niveau des relations entre nos deux pays qui, cette année, ont célébré les 55 ans de leur amitié et de coopération».*

M. Valery Mikhaylov a indiqué que pendant ses 5 ans, en tant qu'ambassadeur de Russie au Congo, pas mal de chemin a été fait. La 4e session de la Commission intergouvernementale mixte sur la coopération économique, scientifique, technique et commerciale tenue en 2016; la visite officielle du président de la République du Congo à Moscou, en mai 2019 sont autant d'acquis dans cette coopération. *«Celle-ci a donné un essor dans le domaine des hydrocarbures, de l'agriculture, des médias, de la coopération économique et militaire. Les bases d'un renforcement des échanges interparlementaire ont été jetées, notamment la participation des parlementaires congolais au travail du Forum interparlementaire développement du parlementarisme»*, a-t-il dit.

Il a par ailleurs annoncé la participation du président de la République au Sommet Russie-Afrique, à Sotchi, en octobre prochain. *«Tout cela témoigne des relations particulières du partenariat stratégique de la Russie et du Congo. Je quitte le Congo avec un bagage de projets prometteurs…Je suis convaincu que la tenue de la prochaine session de la grande Commission mixte deviendra le point de départ pour le développement ultérieur des relations bilatérales»*, a conclu Valery Mikhaylov.

Cyr Armel YABBAT-NGO

41e SESSION DES COMITÉS CONSULTATIFS INTERAFRICAINS DU CAMES

L'Université Marien Ngouabi, excellente cette année

Tenue à Bangui en Centrafrique, du 7 au 18 juillet 2019, la 41e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES), a rendu ses résultats. Par ordre de mérite, l'Université Marien Ngouabi occupe le deuxième rang, après l'Université Houphouët-Boigny d'Abidjan en Côte d'Ivoire et la 5e place des pays ayant présenté des candidats aux CCI du CAMES.

Après la cérémonie de congratutions

La cérémonie de congratulations et de port de toges s'est déroulée vendredi, 26 juillet dernier à Brazzaville. En présence de quelques membres du Gouvernement conduits par Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur. Pour la première fois de son histoire, l'Université Marien Ngouabi a présenté les candidats pour ses 11 établissements. Et la moisson a été bonne pour le département des sciences et techniques de la communication qui, désormais, bénéficie d'un Maître de Conférences, Bienvenu Boudimbou et de deux Maîtres Assistants : François Biyélé et Antonin Idriss Bossoto.

Pour cette 41ème session, l'Université Marien Ngouabi avait, au total, présenté 131 dossiers de candidature répartis comme suit : 10 dossiers pour le grade de Professeur Titulaire, 25 dossiers pour le grade de Maître de Conférences et 96 dossiers pour le grade de Maître-Assistant. Sur les 131 dossiers présentés, 7 ont été déclarés irrecevables, 2 pour le grade de Professeur Titulaire, 3 pour le grade de Maître de Conférences, et 2 pour le grade de Maître-Assistant. In fine, 124 dossiers ont été examinés. Pour le compte de la République du Congo, les résultats rendus publics sont : 9 ajournés. Un (01), pour le grade de Professeur Titulaire, 01 pour le grade de Maître de Conférences, et 7 pour le grade de Maître-Assistant. Par ailleurs, 115 inscrits, (déclarés admis). Soit un taux de réussite de 92,74%, supérieur à celui de l'an dernier, qui était de 89,28%.

Concernant les résultats par comité technique sectoriel (CTS) et par établissement, les taux de réussite sont les suivants : Lettres et sciences humaines (Flash), 33/35, soit 94,29% ; maths-physique-chimie, 10/10, soit 100% ; médecine, 16/17, soit, 94,11% ; sciences économiques et de gestion, 25/28, soit 89,28% ; sciences juridiques et politiques, 5/8, soit 62,50% ; Sciences naturelles et agronomie, 20/20, soit 100% ; sciences et techniques des activités physiques et sportives, jeunesse et loisirs, 3/3, soit 100% ; sciences et techniques de l'ingénieur, 2/2, soit 100%.

Pour les causes d'irrecevabilité et d'ajournement, l'université Marien Ngouabi se propose dans un bref avenir des rencontres ciblées de restitution selon les CTS, pour espérer un taux de participation plus élevé à ces rencontres. En outre, pour minimiser le taux d'irrecevabilité et d'ajournement, les responsables de l'Université Marien Ngouabi entendent organiser cette année un séminaire-atelier de formation des candidats pour les aider à affronter avec sérénité l'évaluation du CAMES.

Quelques réactions des heureux promus : *«un sentiment mêlé de joie, au bout d'un grand effort, mais aussi de responsabilité, car il faut être à la hauteur du grade par le travail», selon M. Joseph Zidi, promu Maître de Conférences en histoire. Dieudonné Moukouamou Mouendo, fraîchement promu Maître-Assistant en littérature estime : «quoique heureux d'avoir fait un pas, je dois continuer à travailler pour m'améliorer, car c'était pour moi une année d'apprentissage. Le plus dur est à venir : franchir le grade espéré, celui de Professeur».* Pour Denis Billhickok Loubelo, et Célestin Désiré Niama, respectivement nouveaux Maitres Assistants en sciences économiques et en histoire, cette promotion n'est pas une fin en soi, il faut persévérer et surtout être à l'écoute des conseils et consignes des Maîtres. Enfin, pour Edouard Ngamoutsika, promu Professeur Titulaire, le vrai travail ne fait que commencer, puisqu'il faut drainer les autres.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

ENFANCE

Impliquer le secteur privé dans la défense des droits des enfants au Congo

A l'initiative de l'Unicef, un diner de plaidoyer pour le respect et la promotion des droits des enfants a été organisé le 26 juillet 2019 à Pointe-Noire, sous le thème: *«Mobiliser le secteur privé pour les droits des enfants au Congo».* Mmes Antoinette Dinga-Dzondo, ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire et Micaela Marques De Sousa, représentante de l'Unicef au Congo, ont patronné ce dîner de plaidoyer, dont l'éclat était rehaussé par la présence d'Yvonne Chaka-Chaka, la célèbre chanteuse sud-africaine, ambassadrice de bonne volonté de l'Unicef, et de Todd Haskell, ambassadeur des États-Unis au Congo. Autorités municipales, civiles, politiques et directeurs de sociétés privées étaient également conviées.

L'année 2019, est une année où le monde célèbre les 30 ans de la Convention internationale des droits des enfants. L'Unicef collabore avec le secteur privé, des sociétés multinationales, des entreprises nationales et des petites et moyennes entreprises, afin de concevoir et de mettre en œuvre des alliances qui profitent autant au secteur privé qu'aux enfants du monde. Car travailler pour les enfants permet de forger des communautés fortes, avec une éducation élevée. C'est là une donnée essentielle pour la mise en place d'un environnement économique stable, accueillant et durable.

Les entreprises qui constituent la clé du développement d'un pays ont leur rôle à jouer dans le devenir des enfants, dont les droits doivent être respectés et promus. C'est l'idée maîtresse développée lors de ce dîner.

Les intervenants ont été unanimes : les enfants ne peuvent pas attendre; il est du devoir des adultes d'agir, a indiqué la représentante de l'Unicef au Congo. *«Le choix de Pointe-Noire pour l'organisation de cette soirée de plaidoyer et de mobilisation du secteur privé n'est pas anodin, car Pointe-Noire est le poumon économique du Congo et c'est un véritable pôle d'attraction pour les investisseurs et les compagnies privées. En contrepartie, cela peut s'avérer profitable pour les entreprises, car elles consolident ainsi leur réputation, améliorent la gestion des risques et rendent leurs activités plus socialement acceptables. Notamment grâce au soutien grandissant des personnes qui vivent et travaillent avec eux. Ensemble, gouvernement, Unicef, Nations Unies, Société civile, Secteur privé et autres partenaires au développement, formons une alliance pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout et tout le temps au Congo. Les coûts économiques de l'inaction face aux problèmes de l'enfant sont énormes et peuvent entrainer des pertes économiques néfastes pour le pays. Le moment d'agir, c'est maintenant !».*

Pour la ministre Dinga-Dzondo, il s'agit de créer au sein des entreprises un environnement protecteur pour la survie, le développement et la protection des enfants contre les abus, l'exploitation et les violences sous différentes formes. *«Et se préoccuper, non seulement du présent, mais aussi davantage de l'avenir des plus jeunes d'entre ces concitoyens, et aussi et surtout de ceux à naître».* La ministre a également invité pouvoirs publics et secteur privé à maintenir le cap autour de la cause des enfants. La présence de Yvonne Chaka-Chaka une ambassadrice de bonne volonté, a ajouté un «plus» à cette soirée.

La veille, le 25 juillet 2019, la célèbre chanteuse devenue ambassadrice de l'Unicef, avait fait la ronde de la ville de Pointe-Noire, allant de la Préfecture à la mairie, où elle a été reçue en audience par les deux autorités, pour discuter du plaidoyer qu'elle mène afin de renforcer le partenariat en faveur de la promotion des droits des enfants au Congo. Elle a visité la maison SamuSocial de Pointe-Noire, en échangeant sur le comment faire pour protéger et orienter les enfants qui sont déjà dans la rue. *«Les enfants sont notre à venir ; en doit les protéger dès maintenant. Un pays qui maltraite ses enfants est un mauvais pays. Donc, il est de notre devoir de les protéger, de les défendre et de les orienter»*, a dit Yvonne Chaka-chaka.

Madocie Déogratias MONGO

AVIS DE RECRUTEMENT

Membre d'un groupe international et important Etablissement **financier de la place, recherche un responsable pour sa cellule de communication institutionnelle, pour son** siège à Brazzaville.

MISSIONS:

La Cellule de communication institutionnelle a pour mis**sion de proposer la politique, la stratégie et les moyens** nécessaires à la bonne gestion et au pilotage de la com**munication institutionnelle de l'Etablissement, de manière à véhiculer la meilleure image possible,**

reflétant les valeurs et le niveau de performance de l'Institution. Elle est notamment chargée d'organiser des évènements et manifestations visant la promotion de l'image de marque de l'Institution.

ACTIVITES DU POSTE:

Sous la responsabilité du Secrétaire Général, le Responsable de la Cellule de Communication institutionnelle aura pour missions:

- Définir, en concertation avec le Directeur Général, la stratégie globale de l'établissement en matière de communication et mettre en oeuvre des actions de communication institutionnelle vers les différents publics ;

- Proposer et faire valider le plan de communication an**nuel, ainsi que le budget associé, visant la promotion de** l'image et de la marque de l'Institution;

- Définir les cibles et les priorités en cohérence avec la stratégie et les missions de l'établissement;

- Assurer la responsabilité hiérarchique et organisationnelle de l'équipe;

- Animer et coordonner les relations (interface) avec les médias au mieux des intérêts de l'Institution ;

- Assurer une veille informationnelle pour identifier toutes informations touchant l'Institution et proposer une action pertinente et adaptée;

- Identifier à l'échelle nationale et sectorielle des rendez-vous majeurs et à fort impact institutionnel, et proposer la participation de l'Institution;

- Evaluer les actions de communication et leur pertinence en consolidant la remontée des informations et actions auprès de la hiérarchie;

- Participer activement au comité de direction...

QUALIFICATIONS REQUISES:

De formation par BAC + 3 minimum en communication ou autre spécialité avec une expérience en communication de **3 à 5 ans, vous avez des compétences dans le métier de la** communication et une expérience en management. La maîtrise de la langue anglaise serait un atout.

COMPETENCES:

1) Savoirs généraux:

• Bonne connaissance des théories et des concepts de communication
institutionnelle;

• Bonne connaissance des technologies de communication **et multimédia (imprimerie, édition, audiovisuel, multimédia, PAO, web, réseaux sociaux...) et des panels internet ;**

• Bonne connaissance des règles déontologiques, éthiques et contraintes juridiques et réglementaires du domaine de la communication et de l'information (droit au respect de **la vie privée, copyright, droits d'auteurs);**

• Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et des problématiques de la banque.

2) Savoir-faire opérationnels:

• Elaborer un plan de communication annuel ainsi que le budget associé ;

• Préconiser des actions ou approches de communication pertinentes en lien avec les orientations stratégiques de l'Institution ;

• Concevoir, faire valider et assurer le suivi des différents supports de communication institutionnels ;

• Planifier l'activité et élaborer un tableau de bord de pilotage pour le suivi et le reporting ;

• Hiérarchiser les priorités et gérer les urgences ;

• Evaluer et mesurer les retombées des actions ou supports de communication ;

• Rédiger, recueillir, vérifier, sélectionner, actualiser et prendre l'approbation des informations et contenus à diffuser ;

• Rédiger des procédures pertinentes pour le meilleur encadrement de l'activité et des interactions ;

• Motiver, mobiliser et fédérer ses équipes ;

• Capacité à conduire et animer une réunion et capacité à gérer un projet.

Si vous correspondez au profil, soumettez-nous votre candidature à l'adresse suivante: frecrutement2018@gmail.com

La date de clôture de dépôt des candidatures
est fixée au 16 août 2019.

DÉPARTEMENT DU POOL

Lancement à Mindouli des chantiers de réhabilitation des infrastructures

Le Haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolélas, a procédé le vendredi 2 août 2019 à Mindouli, au lancement des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) de réhabilitation des infrastructures de base du district. Ils s'inscrivent dans le cadre du projet «Consolidation de la paix et le démarrage du processus de désarme**ment, démobilisation et réinsertion (DDR) dans le Pool», piloté par le PNUD. La cérémonie a eu lieu en présence de Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo; Georges Kilébé, préfet du Pool; Michel Mampouya Bouboutou, président du Conseil départemental du Pool; Jean Bosco Mahoungou, administrateur-maire de Mindouli, François Hochard Tela, sous-préfet de Mindouli, et Philippe Ane, vice-président de la CAMP (commission ad 'hoc mixte paritaire), représentant** le Pasteur Ntumi.

Le haut-commissaire coupant le ruban symbolique pour lancer les travaux

L'objectif visé est de faire participer les ex-combattants aux chantiers prévus par le projet, en vue de leur accès à des revenus rapides en même temps que les membres des communautés. Ces travaux ont démarré par la réhabilitation de la piste rurale, longue de 6 km, reliant la gare ferroviaire de Loulombo au quartier SOFICO (village Nzinzi).

Le représentant résident du PNUD, Maleye Diop, a estimé que le démarrage de ces initiatives, contribuant à la libre circulation des personnes et des biens, *«participe aussi de l'amélioration de l'environnement sécuritaire, ainsi que celui des moyens d'existence des communautés, à travers non seulement l'obtention des revenus rapides, mais aussi l'ouverture d'opportunités économiques»*.

Euloge Landry Kolélas

Pour Euloge Landry Kolélas, ces travaux de haute intensité de main d'œuvre constituent une étape décisive de la réinsertion. *«Ces travaux qui impliquent l'ensemble des communautés exigent, de la part de tous, un engagement et un comportement responsables dans le respect mutuel et dans la diversité»*, a-t-il déclaré.

Dans cette première phase, les travaux concernent la réhabilitation des pistes rurales de Mayitoukou, à Goma Tsé-Tsé gare, du quartier SOFICO (village Nzinzi) à Loulombo gare, de Kindamba au village Missamvi et de la réhabilitation de la maternité de Kindamba et du Centre de santé intégré de Loukouo.

Philippe BANZ,
envoyé spécial à Mindouli

ASSISES DE LA JEUNESSE DU POOL

Théophile Moyo Malanda a fait la restitution des travaux à la presse

Le président du Comité d'organisation des Assises de la jeu**nesse du Pool, Théophile Moyo Malanda, a animé le samedi 2 août 2019, dans la salle Abbé Louis Badila, au siège du journal «La Semaine Africaine», une conférence de presse sur le** thème: «Place et rôle des jeunes dans la consolidation de la **paix, la promotion du vivre ensemble et la reconstruction du Pool». L'objectif était de faire la restitution des conclusions de ces assises, tenues du 21 au 23 juin dernier à Kinkala. La cérémonie a connu la présence de M. Klaus Peter Schick, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Congo, et des représentants des partis politiques, notamment.**

MM Théophile Moyo Malanda et Klaus Peter Schick

Le conférencier a fait le résumé de ces assises qui ont draîné un grand nombre de participants, avec des recommandations qui les ont sanctionnées: *«La paix, c'est l'affaire de toutes les couches sociales confondues, et non d'une fraction de la population. Il s'agit de donner un nouveau départ à ce département, par les jeunes eux-mêmes longtemps fragilisés, méprisés, voire écartés de la prise de solutions durables de paix dans le Pool»*, a-t-il déclaré.

A la question de savoir pourquoi la restitution des assises à la presse, l'orateur a répondu: *«Cette initiative, venant de la société civile, rassemblant toutes les catégories de la jeunesse du Pool, avait pour but principal l'implication des jeunes du Pool dans la consolidation de la paix, la promotion du vivre-ensemble, la reconstruction du Pool. Loin de toute préoccupation et de toute captation politicienne, nous partions du constat que le Pool, sinistré, attendait que la communauté nationale vienne à son secours. Au-delà de nos espérances, ces assises qui ont occasionné l'arrivée à Kinkala de quelques-unes des plus hautes autorités du pays, nous ont permis de faire passer le message de la paix pour le Pool et celui lié à l'urgence de réhabilitation, de reconstruction et de réintégration parfaite du département du Pool dans la nation congolaise».*

Sur son organisation, Théophile Moyo Malanda a indiqué que celle-ci réunit 407 jeunes sur 500 attendus, venus de tous les districts du département du Pool et d'ailleurs et plus de 198 invités sur 100 initialement prévus.

Ces Assises se sont achevées par une soirée culturelle pour le brassage des cultures et l'échange culturel des jeunes.

Le président du comité d'organisation a exhorté les jeunes et les pouvoirs publics à *«réfléchir sur la rigueur et la vérité qui doivent animer les messages de paix dans notre département du Pool, voire notre pays qui a tant souffert de cette paix».*

Il a par ailleurs, invité les autorités à *«soutenir le département du Pool qui a besoin du regard de chacun»*.

Une séance de remise des documents officiels de ces assises aux participants présentes à cette conférence a clos la cérémonie.

Gislain Wilfrid BOUMBA

FMI-CONGO

Le PCT salue l'aboutissement heureux des négociations

Le secrétaire permanent du bureau politique du Comité central du PCT s'est réuni le lundi 29 juillet 2019 au siège du Par**ti, à Mpila, Brazzaville, sous l'autorité de son secrétaire général, Pierre Ngolo. Au terme des travaux, une déclaration a été rendue publique, lue par Serge Michel Odzocki, dans laquelle** le parti a salué l'aboutissement des négociations avec le FMI.

Le PCT a en outre réitéré son engagement dans la lutte contre les antivaleurs et tout autre comportement déviant susceptible de compromettre les résultats attendus. Le secrétariat permanent a exprimé sa satisfaction quant à l'aboutissement des pourparlers avec le FMI. *«L'accord obtenu est sans contexte le résultat d'un travail titanesque abattu par le Gouvernement. Il atteste tout autant de la confiance et de l'intérêt que la communauté internationale, à travers les institutions de Bretton Woods, accorde aux institutions congolaises. Le secrétariat permanent relève que cet accord permettra au Gouvernement de rétablir les équilibres macroéconomiques et budgétaires rompus et d'assurer une remontée en puissance de l'économie congolaise».*

Le secrétariat permanent a exhorté le Gouvernement à tout entreprendre pour ne pas décevoir les espoirs suscités par l'*«issue heureuse des négociations assidument menées avec le Fonds monétaire international».* Toutefois, il a mis en garde tous ceux qui, à travers des déclarations et manœuvres dilatoires, s'activent, comme ils l'ont fait tout au long des négociations, à saper l'exécution de l'accord.

Face aux manœuvres récurrentes de manipulation, de désinformation et de déstabilisation organisées, selon lui, par les *«ennemis du peuples», «les patriotes doivent toujours répondre par le renforcement de la cohésion et le souci du peuple».*

Il a réaffirmé sa détermination à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des mesures et des actions programmées dans le cadre de l'accord.

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Des faussaires entre les mains de la police à Pointe-Noire

Plusieurs faussaires sont tombés dans les mailles du filet de la police à Pointe-Noire pour avoir falsifié la signature de certaines autorités du pays et trafiqué des documents de vente de parcelles, notamment au centre-ville. Ces gens se passaient pour des propriétaires fonciers. Au nombre de ces malfrats, un ancien prestataire de service au cadastre radié des effectifs, qui possède un bureau clandestin. Selon la police, ce réseau aurait falsifié près de quatre-vingt documents. On compte plusieurs autorités civiles et militaires parmi leurs victimes. Le pot-aux-roses a été découvert grâce à une dame travaillant au Cadastre. Elle avait constaté que sa signature était reproduite sur beaucoup de documents des parcelles délivrés par le service du cadastre. La police mise au parfum a rapidement diligentée une enquête qui a conduit à l'arrestation du réseau qui a été présenté à la presse.

L'agression d'une femme inquiète les habitants de Ngamakosso

L'insécurité, on en parlera toujours à Brazzaville et rien ne semble faire reculer la criminalité dans le pays. A Ngamakosso, quartier du sixième arrondissement Talangaï, une dame a été sauvagement agressée dimanche 4 août aux environs de 19h dans le périmètre de l'arrêt Eglise. Elle s'en est tirée avec une profonde plaie au bras; et elle a été dépouillée de tous les objets qu'elle détenait. Cet acte crapuleux, selon des témoins, serait à mettre à l'actif des «bébés-noirs». Psychose à Ngamakosso.

L'espace public toujours convoité à Brazzaville

Sale, mal occupée, encombrée, la ville de Brazzaville et les autres grandes villes du Congo sont invitées à se faire belle. Mais il y a du boulot: les épaves de véhicules continuent de joncher les rues, des garages de fortune rétrécissement rues et avenues et les propriétaires n'obtempèrent pas aux mesures prises par les autorités municipales. A cela s'ajoutent les puisards et les fosses septiques qui débordent des parcelles. Réconquérir l'espace public oui, mais comment et quand?

Plaidoyer pour les non-voyants

Les aveugles du Congo sont confrontés aux problèmes liés à l'environnement, au manque d'équipements et d'infrastructures, ainisi qu'à l'insuffisance du personnel enseignant. Ils ont trouvé un avocat, un enseignant spécialisé des déficience visuelle qui est également étudiant à la Faculté des lettres, des arts et des sciences humaines de l'université Marien Ngouabi. «Les aveugles et les malvoyants ne doivent être ni abandonnés, ni gardés à la maison par leurs parents. Ils doivent plutôt être inscrits dans les établissements du système intégré pour apprendre comme tous les autres enfants valides", estime-t-il. Un voeu pieux?

Les mineurs exposés au travail à risques

Au Congo, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de 5 ans jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Le pays est aussi signataire de plusieurs conventions internationales relatives à la protection et aux droits de l'enfance. Mais plusieurs enfants mineurs (filles comme garçons) sont obligés de travailler pour leur survie. Ils exercent le petit commerce: vente d'eau, de jus de gingembre, etc. D'autres exercent des emplois difficiles et parfois dangereux: casseurs de pierre dans les carrières, contrôleurs et chargeurs de bus même à des heures tardives. Est-ce normal?

Des doléances prises en compte, mais la satisfaction est loin de gagner tous les esprits

Le Gouvernement a exaucé le voeu des usagers et des associations des consommateurs qui s'étaient révoltés contre les tarifs du péage sur les routes nationales, particulièrement la route lourde Pointe-Noire-Brazzaville. Ces tarifs ont été revus à la baisse. C'est le Conseil des ministres du mercredi 7 juillet qui a approuvé cette mesure et qui s'est engagé aussi à lutter contre les taxations illégales imposées hors péage par certains agents de la Force publique. Malgré cette reculade, une association des consomateurs estime que les tarifs sont encore trop chers par rapport à ceux pratiqués dans d'autres pays sur le continent.

Il se croyait invisible

Un voleur se passait pour invisible quand il opérait. Il disait posséder des fétiches qui lui permettent de tenir en respect ses victimes. Mais on a fini par mettre la main sur lui l'autre jour dans un ménage, à Moukondo où, ligoté, on lui a fait subir le supplice de la bastonnade et du piment aux yeux, avant d'être relaxé. Comme quoi, neuf jours pour le voleur, le dixième pour le propriétaire!

Ivre, il tombe dans un caniveau

La scène s'est passée le week-end dernier dans un quartier de Brazzaville. Un homme visiblement en état d'ébriété et titubant, est tombé dans un caniveau bordant une route dont les travaux de construction sont abandonnés depuis belle lurette. Il s'y est couché comme s'il se trouvait dans son lit. La plupart des passants qui l'ont vu n'ont pas fait cas (il y a tellement d'étrangetés à Brazzaville). Mais à son réveil, il s'est senti à l'étroit dans ce lit, et s'est mis à hurler. C'est sa femme qui est venue à la rescousse et un taxi qui a ramené le bon sens à tout le monde.

«Le Développement est le nouveau nom de la paix» (Pape Paul VI)

CRIMINALITÉ

Sévir plus vigoureusement contre le blanchiment d'argent

Le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) a organisé un séminaire de trois jours, du 31 juillet au 2 août 2019 à Brazzaville, en partenariat avec le Gouvernement, en vue de soutenir le Congo par son agence nationale d'investigation financière (ANIF), en tant que pays membre de sa juridiction, dans la mise en œuvre de la réglementation communautaire de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les travaux ont été ouverts par Henri Loundou, directeur de cabinet du ministre des Finances et du budget, en présence d'Etienne Tabi Mbang, représentant le secrétaire permanent du GABAC et André Kanga, directeur général de l'ANIF.

Les participants après la cérémonie d'ouverture

Au regard des dangers que représentent le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, les chefs d'Etat de la CEMAC ont créé une institution de lutte. Le règlement de cette institution adopté le 11 avril 2016 fixe les règles de prévention, de détection et de répression du blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération dans les pays de la CEMAC, ainsi que les mécanismes de coopération. Cependant, trois ans après l'entrée en vigueur de cet instrument juridique, il est ressorti des différents rapports de suivi des Etats un déficit de mise en œuvre de ses dispositions. Ce déficit ne permet pas d'atteindre les objectifs visés. Fort de ce constat, le secrétariat permanent du GABAC a inscrit dans son programme d'activités, la vulgarisation du règlement CEMAC dans les Etats membres.

Le séminaire de vulgarisation, qui a regroupé près d'une centaine de participants, a été un soutien et un accompagnement du Congo. Il a permis aux participants étatiques et non étatiques de s'approprier le cadre juridique communautaire. Ils ont pu avoir une connaissance précise des mesures de prévention et des dispositions de répression. Les participants ont augmenté leurs capacités et leur niveau de mise en œuvre de cet instrument pour protéger le système financier national et communautaire contre les abus des criminels pour engager les poursuites et obtenir la condamnation de ces derniers. Ce séminaire a poussé les participants à identifier les lacunes tant législatives qu'opérationnelles dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans la zone CEMAC.

Le représentant du secrétaire permanent du GABAC, Etienne Tabi Mbang, a indiqué que *« le GABAC est déterminé à fournir aux Etats l'assistance la plus effective dans leur politique anti-blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme. C'est pourquoi le GABAC dans son programme d'activité a inscrit le renforcement des capacités des différentes structures opérationnelles qui combattent le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats de sa juridiction, afin qu'ils disposent d'une meilleure maitrise des outils existants et actualisent leurs moyens d'action à l'évolution sans cesse croissante des modes opératoires des criminels».*

Ouvrant le séminaire, Henri Loundou, a souligné que *«la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour les pays de la juridiction GABAC. Dans plusieurs régions du monde, les systèmes économiques et financiers sont mis en mal par le blanchiment des capitaux, la paix et la sécurité menacées par le financement du terrorisme. Ces fléaux sont considérés comme ceux qui causent le plus de désastre sur notre planète. Le séminaire qui se tient aujourd'hui a pour but de permettre aux acteurs nationaux de jouer plus efficacement le rôle qui leur est dévolu. Il va falloir, pour cela, redoubler d'ardeur dans la prévention, mais surtout dans la répression, afin de rendre attrayante notre place financière».*

Philippe BANZ

QUI ME RÉPONDRA ?

En quoi les déchets domestiques contribuent-ils à la pollution de l'air ?

A.NK-K. (Moukondo, Brazzaville)

AGRICULTURE

Ndounga et Kiniangui, producteurs de gari

Situés dans le district de Yamba, dans le département de la Bouenza, Ndounga et Kiniangui sont deux grands villages qui comptent au moins plus de 1600 habitants. Plusieurs activités agricoles sont menées dans ces deux localités, parmi lesquelles la production de gari.

La fabrication de gari

Un natif du village de Ndounga explique que pour fabriquer le produit, il faut d'abord former une équipe d'au moins cinq personnes: un maître, un adjoint et trois manœuvres pour faciliter la tâche. Cette activité commence par arracher les tubercules de manioc, après les peler, les nettoyer, puis les râper sur un outil appelé «kikouloulou». *«Après cette étape, on fait passer le produit pendant trois jours sous de grosses pierres, dans le but de faire couler l'amidon contenu dans les tubercules de manioc et la quatrième journée est consacrée à griller ces tubercules à l'aide d'un outil appelé «kibeke», tout en le mélangeant à de l'huile de palme et en touillant à l'aide d'un «Pakaye». Et cela nous donne enfin ce produit qu'on appelle, le gari. Mais pour en faire un peu plus, on attend la période de la saison sèche, car les vacanciers viennent aussi nous aider. C'est un travail qui demande de la force»*, a-t-il fait savoir.

Le natif de Ndounga a aussi évoqué les difficultés rencontrées. *«Pendant la saison des pluies, il faut avoir beaucoup de nappes. Surtout, nous utilisons aussi des outils archaïques. On s'efforce de faire sortir par saison plus de cinq-cents sacs qui partent à Brazzaville et à Pointe-Noire. Mais, nous recevons aussi les étrangers qui viennent de Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Bénin. En Afrique de l'Ouest, la production de gari se fait rare»*, estime-t-il.

Les commerçants étrangers félicitent les habitants de Ndounga et Kiniangui pour leur production et leur demandent de fournir encore plus d'efforts. Au Gouvernement, ils demandent aussi d'accroître cette activité agricole. *«La production de gari est la seule source qui nous permet d'avoir un peu de moyen pour prendre soin de nos familles, payer les kits scolaires de nos enfants et faire face aussi aux problèmes liés à nos villages»*, a affirmé un producteur de gari.

Richard TSIOMO
(Stagiaire)

L'autosuffisance alimentaire, un véritable casse-tête

Selon les données existantes, le Congo importe 70% des produits alimentaires nécessaires à ses besoins en raison du faible développement des secteurs élevage, pisciculture et agricole.

Selon la FAO, d'ici 2030, toutes les personnes notamment les enfants et les plus vulnérables doivent avoir accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité. Cela implique d'encourager des pratiques agricoles durables, d'améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans. Ainsi, grâce à la coopération entre le Congo, le PAM, la FAO et le FIDA avec l'appui de l'Union Européenne le projet d'appui aux petits producteurs de haricot a été mis en place dans le département de la Bouenza en Novembre 2016. La relance de production agricole est primordiale pour assurer la diversification de l'économie et l'autosuffisance alimentaire. Ce projet s'inscrit également dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) No 1, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 17 et particulièrement l'ODD No 2 qui consiste à *«éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable»* afin de relever ensemble et dans le monde le défi faim zéro.

Ce projet d'appui aux petits producteurs de haricot, lancé en 2016 et qui tend vers sa faim vise entre autres à promouvoir l'accès des petits producteurs au marché grâce à une meilleure organisation des acteurs et une amélioration de la quantité, de la qualité et de la compétitivité des produits et à renforcer les capacités de 200 producteurs de haricot des districts de loudima et de Boko-Songho.

Sur le plan alimentaire, le haricot est riche en protéines et contient également du fer, du Zinc, de fibres et des carbohydrates lents. La production de haricot, culture traditionnelle dans le bassin de production de la Bouenza, n'a jamais fait l'objet de soutien particulier au travers d'un programme de l'Etat ou d'un partenaire technique et financier. Si aujourd'hui la culture de haricot est pratiquée par une très large majorité des agriculteurs, elle demeure une agriculture dite «familiale». En dépit d'une forte demande (32.000 tonnes par an sont importées au niveau national), la culture du haricot demeure une activité d'appoint qui procure de maigres revenus aux ménages.

Gypsia APENDI

ALERTE

Faire attention aux dangers que représentent casques et écouteurs

Au Congo, l'utilisation des casques audio et des écouteurs devient de plus en plus fréquent et représente un danger. Aujourd'hui, les jeunes utilisent des casques et écouteurs partout où ils se trouvent: dans des églises, à l'école, au bureau, etc. Ces objets sont devenus l'un des principaux moyens pour écouter la musique ou des émissions de radio.

Les casques audio envahissent les oreilles.

Pour tenter d'enrayer le phénomène, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décidé d'inclure des systèmes permettant d'évaluer les risques liés au volume sonore, mais sur la base du volontariat.

D'après l'OMS, près de la moitié des jeunes de 12 à 35 ans, soit 1,1 milliard de personnes, risquent à terme de souffrir de pertes auditives en raison d'une exposition prolongée et excessive aux sons forts. Chaque oreille possède environ 15 000 cillées à la naissance. Une fois qu'elles sont détruites, elles ne se renouvellent pas.

Les casques audio et écouteurs individuels envahissent les oreilles. Leur développement s'accompagne d'un lot de problèmes, tant au niveau de la santé auditive que de la sécurité. Dans la rue, au bureau ou même au lit, de nombreuses personnes ne quittent plus leurs écouteurs, sans se soucier des possibles conséquences.

Selon les spécialistes, il est recommandé de ne pas écouter plus de vingt heures de musique ou de radio par semaine. Travailler est également préjudiciable. On a tendance à l'oublier, mais les oreilles ne servent pas qu'a écouter de la musique. L'ouïe est une fonction fondamentale pour l'être humain.

Les jeunes ont tendance à se balader avec des écouteurs, tout en mettant le volume à fond. Concrètement cela se traduit par la sensation d'avoir les oreilles bouchées par le coton, ou par un bourdonnement. Il devient difficile de discriminer les sons et les voix, lorsqu'il y a du bruit autour.

C'est le cas d'un accident qui s'est produit dans la nuit du 27 juillet 2019 à Ouenzé, sur l'avenue de la Tsiémé. Un jeune garçon a failli trouver la mort en traversant la chaussée. Il portait un casque audio aux oreilles, c'est l'intervention prompte d'un motocycliste qui l'a sauvée de justesse.

Les indications sonores sont aussi utiles que les signaux visuels pour les mesures de sécurités routières. Ainsi, les piétons et automobilistes doivent limiter le son de leurs appareils et rester vigilants. La mélodie, aussi douce et agréable soit elle, ne vaut pas une vie humaine gâchée.

GRACE VOULIGUERI
(Stagiaire)

SOUDAN

Les enjeux de l'accord de paix

L'accord global sur la transition, paraphé samedi 3 août entre militaires et civils dimanche dernier, devait être officiellement signé au bout de quinze jours, le 17 août. Celui-ci semble équilibré, d'autant qu'il laisse une large place au pouvoir civil. Mais le chemin reste encore long et resserré pour mener à bien la transition. Celle-ci sera encadrée par trois autorités: le Conseil souverain qui sera nommé le 18 août et comptera cinq militaires et six civils, un conseil des ministres dirigé par un Premier ministre qui sera nommé par les civils le 20 août, et enfin, le Parlement qui devra être mis en place 90 jours après la signature de l'accord.

Le leader d'opposition Ahmad al-Rabiah et le chef du Conseil militaire Mohamed Hamdan Dagalo

Les grands principes sont fixés, mais c'est un long processus qui s'ouvre pour négocier le transfert du pouvoir aux civils et la future Constitution soudanaise. Le texte prévoit un premier ministre civil, tandis que les ministres de la Défense et de l'Intérieur seraient choisis par les militaires. Le Parlement sera quant à lui composé de 300 membres, majoritairement issus de la contestation. Il faut maintenant que les nombreuses composantes de l'opposition puissent s'entendre sur l'avenir du pays. Selon un spécialiste, cette transition implique aussi *«de mettre sous contrôle une partie des corps militaires et des milices qui restent potentiellement déstabilisants». «Qui va contrôler l'armée? Que vont devenir les milices qui ont joué un rôle crucial ces dernières semaines dans la répression violente des manifestations civiles? Que vont devenir aussi les services de renseignements? Que vont devenir tous ces héritages de l'ère Omar el-Béchir?».*

Autre grande priorité des négociations à venir, le règlement définitif des nombreux conflits à travers le pays. Dimanche, l'annonce de l'accord a été suivie de manifestations de joies dans le pays. Du côté des militaires, Mohammed Hamdan Daglo, plus connu sous le nom de Hemetti, a déclaré qu'avec cet accord, une page de l'histoire du Soudan se tourne.

Mais côté civil, on se montre plus prudent. Khalid Omar Youssef, secrétaire général du Parti du congrès soudanais, entrevoit déjà des difficultés. Il va falloir vaincre l'Etat profond, encore contrôlé par des proches de l'ancien régime et gérer la question de la place des Forces de Soutien Rapide (FSR), accusées d'être derrière les violences à l'encontre des manifestants. Autre défi, le choix des personnalités qui composeront les différents organes de transition. Khalid Omar Youssef assure en tout cas que des discussions devraient se poursuivre dans les prochains jours, en attendant la signature finale le 17 août prochain.

M.M.M.

MALI

ATT toujours silencieux face à la menace terroriste

L'ancien Président malien Amadou Toumani Touré (ATT), avait trouvé résidence au Sénégal après le putsch de 2012, qui l'avait évincé du pouvoir à quelques mois de l'élection présidentielle. Il y vivait paisiblement entouré des siens et suivait de jour en jour les menaces terroristes qui pèsent sur son pays, envahi par les djihadistes.

ATT lors de son premier retour à Bamako, le 24 décembre 2017

Le coup d'Etat qui a chassé ATT du pouvoir en avait surpris plus d'un, y compris lui-même qui a pendant longtemps pensé qu'il s'agissait d'un mouvement d'humeur qu'il parviendrait à calmer. Mais, lorsque les murs de son bureau du haut de la colline de Koulouba ont été striés par les tirs des mutins, il a fini par comprendre que c'était fini. Ex-putschiste lui-même converti en démocrate, il était ainsi victime à son tour d'un coup d'Etat. C'était le 21 mars 2012, aux alentours de 17 h 30.

ATT et son épouse Lobbo Traoré avaient regagné pour la première fois la terre natale le 24 décembre 2017, lorsqu'ils avaient été accueillis à Bamako par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur du Mali. L'actuel Président, Ibrahim Boubacar Keita (IBK), les a avait conviés par la suite à un déjeuner avec lui dans sa résidence privée, dans le quartier de Sébénikoro.

«Le moment est venu de dire à notre jeune frère Amadou Toumani Touré de revenir au Mali. Il a quitté le pouvoir de manière légale. Mon cher cadet, il est temps de revenir, le climat me semble favorable. Il est temps que nous dépassions les petites passions. Le Mali d'aujourd'hui a besoin de cela».

Tels étaient les propos du Président Ibrahim Boubacar Keita, en officialisant deux jours plus tôt le retour de son prédécesseur au Mali. C'était lors de la cérémonie de lancement de la Journée nationale des communes.

Le retour d'ATT au Mali marquait la fin de son exil à Dakar. Il avait été menacé de jugement pour «haute trahison» devant la Haute cour de justice malienne, pour sa gestion de la crise touarègue. Des accusations restées sans lendemain, après la décision de l'Assemblée nationale d'abandonner définitivement les poursuites en décembre 2016.

Ayant regagné le pays qu'il avait quitté sans les honneurs, dans un avion de la présidence sénégalaise, Amadou Toumani Touré serait un protagoniste dans la résolution de la douloureuse crise que traverse actuellement le Mali. Militaire, putschiste devenu démocrate, puis ancien chef de l'Etat, il a réussi à placer son pays sur la voie du pluralisme. A plus de 63 ans, l'homme dispose d'une expérience qui pourrait encore servir sa nation en proie chaque jour à la menace terroriste. Mais il se mure dans un silence résolu duquel beaucoup à l'intérieur et à l'extérieur du Mali souhaiterait le sortir.

A.G.NG.

GABON

Pascaline Bongo serait visée par la justice française

Fille aînée de feu le Président Omar Bongo-Ondimba, Pascaline Mferri Bongo-Ondimba ferait l'objet des poursuites judiciaires en France. C'est une vieille affaire pour laquelle, le 30 janvier dernier, la justice de ce pays avait ordonné une perquisition dans plusieurs appartements parisiens appartenant à la famille Bongo.

Pascaline Bongo Ondimba

La police française soupçonnait la fille du défunt chef de l'Etat gabonais d'être à l'origine de leur récente acquisition. Bien qu'étouffée, l'affaire avait tout de même transpiré dans certains milieux parisiens, et même dans la capitale gabonaise, Libreville.

En juillet 2012, Me William Bourdon, avocat de l'ONG Transparency international en France, avait signalé l'achat d'un nouvel appartement par la sœur de l'actuel Président gabonais. Achat ayant eu lieu après le décès de son père en 2009, et que ce bien ne figurait pas sur la liste des 31 immeubles de la succession Bongo. C'est à Pascaline Bongo qu'avait été reconnu le statut de haute représentante du président de la République, assorti des avantages y afférents.

Considérée jadis comme une femme toute-puissante, la fille aînée du défunt Président gabonais s'est souvent sentie marginalisée depuis l'accession de son frère à la magistrature suprême. Il n'y a pas si longtemps, elle avait même tenté un retour au cœur du pouvoir.

Après le décès de son père, Pascaline Bongo s'est retrouvée en exil aux Etats-Unis d'Amérique. Puis, il y a près de huit mois, elle a décidé de rentrer officiellement à Libreville, où on ne la voit presque nulle part. Cependant, elle continue d'agir en sourdine, notamment à travers des œuvres de bienfaisance dont elle est reconnue par beaucoup de ses compatriotes comme une dame de cœur.

Alors que la société civile et une partie de l'opposition pressent le Président Ali Bongo Ondimba de prouver que son accident vasculaire cérébral (AVC) d'octobre 2018 n'a pas altéré ses capacités cognitives, Pascaline Bongo-Ondimba garde jusqu'ici le silence. Elle vit repliée sur elle-même d'après certains, au point qu'on se demande si elle réside vraiment au Gabon.

En janvier dernier, au moment le Président gabonais poursuivait au Maroc sa rééducation, à Libreville se livrait à une impitoyable guerre de clans. Brice Laccruche Alihanga, directeur de cabinet du Président, pensait trouver en Pascaline Bongo un soutien susceptible de l'aider à apaiser ses relations dégradées avec certains caciques de la communauté téké, dont est issue la famille Bongo.

Aristide Ghislain NGOUMA

ANNONCE LEGALE

Maître Hugues Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone (+242) 06 631 14 17, email: hipoaty@gmail.com

A reçu, par devant lui, en la forme authentique, la décision extraordinaire prise, en date à Pointe-Noire du huit février l'an deux mil dix-huit, enregistrée Folio 057/29 n°1869, par l'associé unique de la Société «NAUREX CONGO», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de FRANCS CFA 1.000.000 ayant son siège social à Pointe-Noire, Cité MSF TCHIKOBO, Duplex 386, quartier ville, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 13 B 797, recelant pour résolutions - La cession à Monsieur Jean François MAECHEL de la totalité des cent (100) parts sociales détenues par la Société BEAT NAUREX, faisant du cessionnaire seul et unique associé de la société.

Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Puis mention modificative a été prise au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 13 B 797.

Pour avis,
Le Notaire

OFFREZ-VOUS L'ITALIE

TOUTE LA SERIE A DES LA FORMULE EVASION

SEULEMENT SUR CANAL+ HD SPORT

06 877 92 92
(COÛT D'UNE COMMUNICATION LOCALE SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

LES BOUQUETS CANAL+

CHORALE PÈRE PAUL ONDIA (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Marcher sur les pas de son patron pour mieux témoigner de lui

La chorale Père Paul Ondia, l'une des quatre que compte la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, a effectué un pèlerinage à Lékéty, dans le diocèse d'Owando, du 26 au 29 juillet 2019. La chorale qui porte le nom du premier prêtre spiritain congolais, a visité son village natal. Créée en 1995, elle s'est fixée comme objectif de parcourir les localités où a exercé ce serviteur de Dieu né en 1924 et décédé par accident le 4 juillet 1994 à Saint Louis, au Sénégal sa terre de mission. Pour la chorale, ce pèlerinage est un devoir de mémoire que d'aller se recueillir sur le lieu où repose le prêtre, auprès de ses chrétiens qu'il a tant aimés.

Les pèlerins lors de la visite à Nkoua-Mfagui

Le pèlerinage a débuté vendredi 26 juillet. Il a été principalement marqué par la visite le lendemain samedi du village Nkoua-Mfagui, à quelque 30 kilomètres de Lékéty, dans le district d'Okoyo, où les habitants s'étaient mobilisés. Ce fut un moment de partage mutuel, de témoignages authentiques entre les gens du village et les choristes conduits par leur président Xavier Mpougalogui. La chorale Père Paul Ondia a pu ainsi revisiter l'enfance du prêtre dont elle porte le nom, qui même après son ordination presbytérale et de nombreux voyages n'avait jamais oublié ses origines. Intimement lié à sa terre natale, il allait visiter les siens.

La chorale a découvert que ce missionnaire profondément tourné vers l'universel s'est démarqué, dès sa tendre enfance. Issu d'une fratrie de neuf gosses dont huit sont décédés l'un après l'autre, le jeune Paul fut confié aux prêtres missionnaires spiritains qui l'inscrivent au catéchisme à l'âge de 10 ans puis à l'école catholique de Lékéty. Son père Otounga et sa mère Eyenga, feus tous deux, ne voulurent pas le perdre lui aussi. Ils avaient foi qu'entre les mains des prêtres, leur neuvième enfant aurait la chance de survivre.

A Lékéty, Paul Ondia se distingue parmi les autres élèves de sa génération puis est envoyé à Boundji pour poursuivre son cycle primaire. Très brillant, il termine par un parcours sans faute ce cycle qui lui ouvre les portes du Petit séminaire Saint Paul de Mbamou, près de Kinkala qu'il fréquente jusqu'à son admission au séminaire Libermann de Brazzaville, actuellement, Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda. Dans cette maison de formation, le jeune homme s'affirme avec ardeur. Son dynamisme, son zèle et son amour pour le prochain croissent tout autant. C'est ainsi qu'il s'attire l'affection des prêtres du diocèse de Brazzaville et du vicariat apostolique de Fort-Rousset (actuellement Owando) avec à sa tête Mgr Emile Verhille.

Un an avant son ordination sacerdotale comme prêtre diocésain, le père Paul Ondia éprouve le désir d'entrer au Séminaire des spiritains pour devenir prêtre religieux. Il est alors admis au noviciat des spiritains à Chevilly-Larue, à Paris, en France où le 3 octobre 1954, il est ordonné prêtre dans la Congrégation du Saint-Esprit. Missionnaire rompu à la tâche, formateur, musicien, il fut un homme pétri de talents, au point que son empreinte reste indélébile partout où il est passé. Au Congo, le Séminaire Saint Pie X de Makoua, la cathédrale Christ-Roi d'Owando, la cathédrale Saint-Pierre Claver de Ouesso sont entre autres lieux qui se souviennent de la figure du prêtre. Mgr Hervé Itoua, évêque émérite de Ouesso, Mgr Victor Abagna-Mossa, actuel évêque d'Owando, feu abbé François Dominique Wambat et bien d'autres cadres du pays ont bénéficié de son encadrement.

Après la visite du village Nkoua-Mfagui, les pèlerins ont eu droit le même jour à une conférence-débat sur le père Paul Ondia et sur la mission catholique Notre-Dame de Lékéty. Deux communications ont été données à cet effet par Xavier Mpougalogui et Jean-Paul Ngaloua, natifs de Lékéty tous deux. Le premier a retracé la vie et l'œuvre du prêtre, tandis que le second a exposé sur le thème: *«Lékéty, berceau du christianisme en pays tégué».* Il a notamment évoqué les deux dates marquantes (1883 et 1897) de la naissance de cette mission fondée sur les berges de l'Alima par Mgr Prosper Philippe Augouard, premier vicaire apostolique du vicariat du Congo-Oubangui de 1890 à 1921. La conférence-débat a été suivie de la procession à la grotte mariale, qui fait partie des merveilles de Lékéty.

Le clou du pèlerinage a été la messe dominicale du 28 juillet présidée par le père Eugène Fernand Obandza, curé de la paroisse Saint François Xavier de Boundji, délégué par Mgr Victor Abagna-Mossa. Au terme du pèlerinage, les pèlerins se sont recueillis, lundi 29 juillet sur la tombe de Mgr Georges Firmin Singha, ancien évêque d'Owando et de Pointe-Noire, dans l'église de Boundji.

Aristide Ghislain NGOUMA

XIXe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-C-

«Car là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur»

***Textes:* Sg. 18, 6-9; Ps 32 (33); Heb 11, 1-2.8-19; Lc 12, 32-48**

Chers Frères et Sœurs,

La thématique du Royaume de Dieu traverse tout l'enseignement de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce Royaume nous a été donné par le Père des Cieux. Et sans l'ombre d'aucun doute, ce Royaume c'est Jésus lui-même. Jésus est l'autobasileia, le Royaume de Dieu en personne. *«Votre Père a trouvé bon de vous donner le Royaume» déclare Jésus dans l'évangile de ce 19e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique C. Dès lors, le Royaume de Dieu devient notre trésor inépuisable, trésor duquel nous devons concentrer toutes nos énergies, toute notre attention et toute notre action. Car, «là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur».*

Il nous faut noter tout de même que le Royaume de Dieu est une personne, Jésus-Christ, mais aussi un état de vie, la vie chrétienne, c'est-à-dire la vie avec le Christ dans une intimité de communion ontologique. Cependant, dans cet élan de participer à l'établissement du Royaume de Dieu, le Christ nous indique une praxis de vie chrétienne, à savoir le service et la vigilance: *«Restez en tenue de service, votre ceinture autour des reins, et vos lampes allumées. Soyez comme des gens qui attendent leur maître à son retour des noces, pour lui ouvrir dès qu'il arrivera et frappera à la porte».*

Le service est la nature propre du chrétien. Il consiste à rendre service à Dieu et au prochain. Il en résulte que toute l'identité chrétienne se complaît et se vérifie dans le service. *«Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude»* (Mt 20, 28). Il s'est tenu au milieu de nous comme celui qui sert jusqu'à laver les pieds de ses disciples, lui le Roi de l'univers, lui le Verbe de Dieu, celui par qui tout a été fait. Et il nous a invités tous au service: *«que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert»* (Lc 22, 26).

En considérant le service envers Dieu et envers le prochain, dans la dynamique eschatologique du Royaume de Dieu, nous devons allier la vigilance au service, cette attention que l'on porte avec diligence, avec activité sur quelqu'un ou sur quelque chose, car nous ne savons ni le jour, ni l'heure où le Fils de l'homme viendra. Oui, tenons-nous prêts car, *«c'est à l'heure où vous n'y penserez pas que le Fils de l'homme viendra».* Il va sans dire que le caractère inopiné du Royaume de Dieu nous plonge de facto dans la vigilance.

Au regard de tout cela, nous nous rendons à l'évidence que le binôme service et vigilance est une béatitude attribuée aux disciples qui conjuguent cela, autant que faire se peut, dans toute leur vie puisque le Christ Jésus déclare dans la page d'évangile de ce dimanche *«Heureux ces serviteurs-là que le maître, à son arrivée, trouvera entrain de veiller».*

Par ailleurs, le Royaume de Dieu n'est pas une utopie encore moins un opium. Il n'est pas question de nourriture ou de boisson; il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint (Rm 14, 16). Cela doit être l'objet de notre foi et de notre espérance chrétienne. Comme nous le rappelle l'auteur de l'Epître aux Hébreux dans la deuxième lecture de ce dimanche: *«la foi est une façon de posséder ce que l'on espère, un moyen de connaître les réalités qu'on ne voit pas».*

Le Royaume de Dieu est déjà-là mais-totalement-pas-encore. Il est là à travers des actes de charité au quotidien et dans la prière, car *«où sont amour et charité, Dieu est présent»* (Ps 115) et *«quand deux ou trois sont réunis en mon nom je suis là au milieu d'eux»* (Mt 18, 20). Quand Dieu est présent, son Royaume s'installe, son Royaume est là. Il est là chaque fois que nous expulsons le mal sous toutes ses formes: *«si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons, alors le Règne de Dieu vient de vous atteindre»* (Lc 11, 20). Le Royaume de Dieu n'est aussi totalement pas encore puisque le Christ Jésus reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts, et à partir de ce moment-là, son règne n'aura plus de fin, comme nous le professons dans le Symbole de Nicée-Constantinople. Demandons au Seigneur de faire grandir en nous l'esprit filial comme nous le prions dans la collecte de ce dimanche, afin que nous soyons capables d'entrer un jour dans l'héritage qui nous est promis, le Royaume de Dieu et sa justice.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUAMOU
Vicaire à Saint Augustin de La Tsiémé

COLONIE DES VACANCES DU DIOCÈSE DE GAMBOMA

Fraternité, solidarité et ferveur priante chez les enfants

Conformément à son planning d'activités 2018-2019, la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ) de Gamboma a organisé du 24 au 28 juillet 2019, en la paroisse Saint-Joseph Ouvrier de Djambala, la première édition de la colonie diocésaine de vacances **sous le thème: «Enfant du Diocèse de Gamboma, prends soin de ton identité chrétienne». Elle a connu la participation** de cent trente-quatre enfants et jeunes des onze paroisses **du diocèse, accompagnés de six prêtres-formateurs: le père Gabriel Bodiong, vicaire général de Gamboma, les abbés Belvy Kanga, responsable de la CDPEJ, Joseph Kobo, Duval Madzou, Gabin Aloua et Ledestin Bia.**

Les organisateurs, les encadreurs et les aumôniers posant avec les participants à la colonie

Arrivées à Djambala dans l'après-midi du mercredi 24 juillet 2019, les délégations des jeunes et enfants ont été accueillies par le vicaire paroissial, l'abbé Marius Dzangue, entouré des membres du bureau de la Commission paroissiale pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CPPEJ). Après installation, bain et repas, les participants ont été appelés à l'église pour la prière d'ouverture dirigée par le secrétaire de la CDPEJ, M. Jean Michel Ngouala, suivie du mot de bienvenue par l'abbé Marius.

Pendant quatre jours, les enfants ont vécu d'intenses moments de solidarité, de fraternité, de partage et de détente à travers une série d'activités telles que les conférences, la prière, le sport, les découvertes, la musique, et bien d'autres encore.

Deux conférences ont été animées le 25 juillet, entrecoupées par l'Angélus et quelques jeux. La 1ère conférence portant sur le thème inaugural: *«Enfant du Diocèse de Gamboma, prends soin de ton identité chrétienne»,* a été animée par le père Gabriel Bodiong, vicaire général et curé de la paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de Lekana. Le père Gabriel, après avoir explicité l'historique des colonies de vacances au Congo depuis 2005, a mis en alerte les nouveaux mouvements religieux (sectes) qui détournent l'attention des enfants à travers leurs chants, même pendant les messes de malades. Nous copions tout sans discernement. Chaque enfant catholique doit être fier de professer sa foi dans ce monde en perte de valeurs chrétiennes.

La deuxième conférence, dans l'après-midi, sur le thème: *«Les droits de l'enfant d'abord»,* a été animée par M. Samson Obi. Après une riche exhortation sur la place de l'enfant dans nos familles et dans l'Eglise, M. Obi a résumé les droits de l'enfant selon l'UNICEF: Non-discrimination - Intérêt supérieur: même en période de crise, les autorités doivent investir pour les enfants - Droit à la vie et au développement - Droit à la décision – droit d'émettre son opinion – droit à l'éducation (africaine et moderne) – droit à la santé – droit aux loisirs et activités récréatives – droit à la protection spéciale (tu ne peux vendre ni exploiter sexuellement ou économiquement un enfant) – droit à la liberté, etc.

La journée de vendredi 26 juillet a aussi commencé par le sport et la messe. Les enfants ont été nourris par la 3e conférence portant sur le thème: *«Enfant du Diocèse de Gamboma, quel est ton apport dans l'évangélisation?»,* animée par l'abbé Joseph Kobo, cérémoniaire de l'évêque et administrateur de la paroisse Notre-Dame du Rosaire d'Ongogni. L'abbé Joseph a défini un chrétien en tant que celui qui a reçu le baptême après avoir professé sa foi en Jésus-Christ. Nous écoutons la Parole de Dieu et cherchons à la mettre en pratique. Un enfant ou un jeune doit avoir l'esprit d'initiative. Le diocèse de Gamboma ne peut se développer sans l'apport de la jeunesse.

Dans l'après-midi, les enfants ont bénéficié d'une 1ère visite guidée par le directeur départemental de la Jeunesse et le bureau de la CPPEJ de Djambala. Ils ont visité le lycée Charles David Ganao, le collège et le complexe sportif de Djambala. Dans la soirée, les enfants ont suivi la conférence-débat sur: *«Les projets de Dieu à votre égard sont grands et remplis de bonté»,* dirigée par l'abbé Duval Madzou, vicaire à la paroisse Saint-Joseph Protecteur de Mossendé. Il a amené les enfants à comprendre que Dieu a toujours voulu que l'homme vive dans le bonheur et soit heureux.

Après ces échanges, nous avons confié à Dieu nos inquiétudes et incertitudes, de même que notre bonheur de le suivre et le servir par l'Adoration au Très Saint Sacrement, dirigée par l'abbé Marius Dzangue.

Le samedi 27 juillet, les enfants ont vécu une méditation personnelle le matin avant la messe. Ensuite l'abbé Gabin Aloua, vicaire à la paroisse Saint-Jean-Paul II d'Abala, est venu clore la série des conférences. Son enseignement a porté sur le thème: *«Inversion des valeurs, quels enjeux pour l'enfance africaine?».* Après les explications des termes, l'abbé Gabin a mis en exergue la vie communautaire, comme socle de la vie africaine et de la vie chrétienne.

Dans l'après-midi, après la mise en commun des enjeux dégagés au cours des conférences, sous la direction du secrétaire de la CDPEJ, la place était au sport et aux loisirs. La soirée culturelle prévue à cet effet n'a pas eu lieu à cause de l'interruption d'électricité.

Le dimanche 28 juillet a eu lieu la messe de clôture de la 1ère édition de la Colonie diocésaine de vacances, présidée par l'abbé Ledestin Bia, chancelier-adjoint et vicaire à la cathédrale Saint Pie X de Gamboma, et concélébrée par tous les prêtres présents à la colonie. L'après-midi a été réservé à la 2e visite guidée par groupes pour certains et au football pour les autres.

Toutes les délégations sont rentrées le lundi 29 juillet 2019, matin après le nettoyage du site.

Jean Michel NGOUALA
Secrétaire de la CDPEJ-Gamboma

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Les ritiens ont clôturé leur Année pastorale

La confrérie diocésaine Sainte Rita célébré la messe de clôture de l'Année pastorale diocésaine ritienne 2018-2019. C'était samedi 20 juillet 2019, en l'église Saint Augustin de La Tsiémé. Au cours de cette messe, près de 250 nouveaux membres ont fait le port du foulard ritien. Présidée par l'abbé Rufin Malonga Toumou, aumônier diocésain de la Confrérie Sainte Rita, la messe a été concélébrée par les abbés Brice Bikouta, aumônier diocésain adjoint, et Jean Noël Miambanzila, administrateur de la paroisse Saint Augustin de La Tsiémé. Le tout sous l'animation liturgique de la chorale diocésaine de la Confrérie Sainte Rita.

L'église Saint Augustin de La Tsiémé a été pavoisée des couleurs bleu et rose, tenue officielle des membres des confréries paroissiales aux côtés des nouveaux membres ayant accédé à la première étape de leur parcours dans la confrérie Sainte Rita.

Dans son homélie, l'aumônier diocésain a exhorté les ritiens et ritiennes à la pratique de l'humilité et à demeurer persévérants sur le chemin de la prière. Il leur a demandé à être des modèles pour les autres dans leur milieu de vie respectif afin d'évangéliser leurs proches et d'étendre ainsi le règne de Dieu à toute la création. S'adressant aux nouveaux membres, le prédicateur leur a signifié que la cérémonie de ce jour symbolisait leur appartenance à la grande famille des Abeilles de Rita. *«Ne prenez pas ce foulard comme vous prenez n'importe quel foulard à la maison. Celui que vous portez ce jour est le signe de votre engagement dans la Confrérie Sainte Rita. Partout où vous serez, faites preuve d'humilité et de votre appartenance à la l'Eglise-famille de Dieu.»*

Après l'homélie a été exécuté le rite du port du foulard ritien, au terme duquel, les responsables tant paroissiaux que diocésains ont fait porter le foulard rose aux nouveaux membres.

Vers la fin de la messe, Mme Léonie Pierrette Batantou, membre du bureau diocésain de la Confrérie Sainte Rita, a rendu public son témoignage sur la visite de prospection organisée à Louvakou, en prélude au pèlerinage national qui s'y est déroulé en fin juillet dernier. Puis, la présidente de la Confrérie Sainte Rita de la paroisse d'accueil a prononcé le mot de remerciements, suivi de l'allocution du président diocésain de la confrérie Sainte Rita, au terme de laquelle il a déclaré close l'Année pastorale diocésaine ritienne 2018-2019.

Les abbés Rufin Malonga Toumou et Brice Bikouta

Les nouveaux membres ayant fait leur port du foulard

L'administrateur paroissial de Saint-Augustin a remercié les Abeilles de Rita pour avoir choisi la paroisse Saint-Augustin de La Tsiémé pour vivre cet événement, en ce que cette paroisse a une mauvaise réputation selon laquelle, elle s'inonde pendant les pluies. L'orateur a prié les ritiens et ritiennes à élever la prière vers Dieu afin qu'il touche les cœurs des décideurs pour que la rivière La Tsiémé soit curée pour permettre aux eaux des pluies de circuler normalement sans stagner dans la paroisse et la rendant plus vivable pendant la saison des pluies.

Intervenant en dernier, l'aumônier diocésain, avant d'annoncer son départ pour une mission d'études en France, a renouvelé les exhortations adressées aux nouveaux membres afin qu'ils soient dignes de recevoir les grâces et bénédictions que le Seigneur leur a réservées.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MOUNGALI (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Messe de prémices de l'abbé Boris Chrislain Katoudi et clôture de l'Année pastorale

Ordonné prêtre le dimanche 30 juin 2019, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, par l'imposition des mains de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque du lieu, l'abbé Boris Chrislain Katoudi, originaire de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, a célébré ses premières messes en l'église Saint-Esprit de Moungali, dimanche 21 juillet 2019, à 6h 30, 9h 00, et 11h 00, devant la communauté paroissiale témoin de ses premiers pas sur le long chemin qui l'a conduit au presbytérat. Ces messes ont coïncidé avec la clôture solennelle de l'Année pastorale paroissiale 2018-2019. La messe de 6h 30, animée par la Schola populaire paroissiale, a été concélébrée par les abbés Marie Joseph Mienakanda, curé de la paroisse Sainte Jeanne d'Arc de Madzia, dans le diocèse de Kinkala, où le nouveau prêtre a fait ses stages pré diaconal et diaconal; Jean Paul Diakondoua Sina, administrateur paroissial de Saint-Esprit de Moungali, Urbain Mvouama, vicaire de la paroisse Sainte-Thérèse de Vindza, Marius Wenceslas Foundou et Ernest Tunta, vicaires paroissiaux, et le père Arnault Rodrigue Nganga, fils de la paroisse, vicaire à la paroisse Saint Joseph de Linzolo.

Abbé Boris Chrislain Katoudi

Dans son homélie, l'abbé Boris Chrislain Katoudi a mis l'accent sur l'accueil chez les chrétiens et les prêtres. *«Réservez un bon accueil aux personnes qui vous rendent visite car vous ne savez pas quelle est la surprise que le Seigneur vous réserve à l'issue de cet accueil.»*, a-t-il déclaré.

Vers la fin de la messe, l'abbé Jean Paul Diakondoua Sina a présenté aux paroissiens le célébrant principal de la messe et les prêtres concélébrants ayant accompagné le nouveau prêtre pendant la messe. A l'issue de son mot, l'administrateur paroissial de Saint-Esprit de Moungali a déclaré close l'Année pastorale paroissiale 2018-2019.

L'abbé Boris Chrislain Katoudi a témoigné sa profonde gratitude à toute la communauté paroissiale pour ce qui a été réalisé en sa faveur et pour l'avoir soutenu durant son long parcours vers le presbytérat.

Gislain Wilfrid BOUMBA

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUESET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°08/19/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITIONS	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR. /DPT	REQUERANTS
1	13.817 du 05/072007	Plle(s) 02	Bloc 08	Section BX	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	NGAMA née MAHOUA Anick
2	28.405 du 16/04/2019	Plle(s) 04 quater	Bloc 12	Section BP	Superficie 611,63m²	MPITA	Arr.1	LU LIYING
3	23.904 du 08/07/2014	Plle(s) 05	Bloc 82	Section J	Superficie 277,79m²	MPITA	Arr.1	BOUKANDOU Louise
4	28.158 du 15/11/2018	Plle(s) 08	Bloc 189	Section BY4ème Tranche	Superficie 400,00m²	Côte-Matève	Arr.6	NEMBILA Pédro Mané Merveil
5	27.503 du 18/12/2017	Plle(s) 08	Bloc 138	Section BN	Superficie 280,00m²	NGOYO	Arr.6	PAMBOU Emmanuel Joseph Alexis
6	25.839 du 11/02/2016	Plle(s) 12	Bloc 09	Section BX	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	NZILA BOUANGA Prhiney Fourier
7	28.027 du 22/08/2018	Plle(s) 02	Bloc 163	Section BN	Superficie 400,00m²	Tchimbambouka	Arr.6	BOUKI-MATONDO Eudes Junior
8	27.486 du 07/12/2017	Plle(s) 04	Bloc 291	Section BN	Superficie 900,00m²	Tchimbambouka	Arr.6	MAMPOUYA Marcel
9	27.679 du 13/03/2018	Plle(s) 02	Bloc 35	Section BP	Superficie 500,00m²	Mpita	Arr.1	POUNGA Yves Emmanuel
10	28.244 du 24/12/2018	Plle(s) Domaine	Bloc /	Section /	Superficie 10.000m²	Village Nlamba	Madingo-Kayes	DARD Gilles Marc
11	28.330 du 21/02/2019	Plle(s) 05 bis	Bloc 15	Section AI	Superficie 229,00m²	MAKAYABOU	Arr.5	NDOUPIRI OSSIESSET MALENGHA Herman
12	28.353 du 06/03/2019	Plle(s) 09	Bloc 206	Section BL	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	NDILOULOU Léa Laure Edwige
13	26.920 du 04/05/2017	Plle(s) 08	Bloc 140	Section BP suite	Superficie 500,00m²	Mpita	Arr.1	OBOMBY Chantal Marie Claire
14	26.777 du 21/02/2017	Plle(s) 02	Bloc 89	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUASSA KITSOUKOU Norman Davy
15	28.310 du 13/02/2019	Plle(s) 02	Bloc 59	Section BN	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	OLOY BOMOHE André
16	27.879 du 27/06/2014	Plle(s) 03 et 04	Bloc 167	Section BM5ème Tranche	Superficie 1000,00m²	NGOYO	Arr.6	GOMA Elena
17	23.394 du 28/01/2014	Plle(s) 03 bis	Bloc 30	Section J	Superficie 159,05m²	KM4	Arr.1	LOUALI AHMED
18	28.134 du 24/10/2018	Plle(s) 127, 128,131 et 132	Bloc /	Section C	Superficie 1395,00m²	Foire	Arr.2	BOUMBA Benoît
19	27.601 du 14/02/2018	Plle(s) 02 et 04	Bloc 56	Section /	Superficie 1000,00m²	Tchiamba-Nzassi	Tchiamba-Nzassi	DIBAS Franck Anèle Erica
20	27.602 du 14/02/2018	Plle(s) 01 et 03	Bloc 56	Section /	Superficie 1000,00m²	Tchiamba-Nzassi	Tchiamba-Nzassi	DIBAS Franck Anèle Grace
21	27.792 du 04/05/2018	Plle(s) 10	Bloc 56	Section BX	Superficie 441,47m²	MBONDZI	Arr.6	MBOUZI MALELA Jean Marcel
22	27.981 du 27/07/2018	Plle(s) 08	Bloc 28	Section BS	Superficie 600,00m²	Tchimbamba	Arr.1	Enfants MOUNGONDO MAMPASSI
23	27.220 du 07/09/2017	Plle(s) 03	Bloc 107 ex 236	Section BS	Superficie 517,96m²	Tchimbamba	Arr.1	PABOU-MBAKI MBITSI MUKAYILU
24	28.217 du 18/12/2018	Plle(s) 05	Bloc 126	Section BX	Superficie 400,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUNKASSA Davy Fabrice
25	26.088 du 01/06/2016	Plle(s) 603	Bloc /	Section M	Superficie 750,00 m²	Mpita	Arr.1	Enfants LOEMBET
26	28.127 du 19/10/2018	Plle(s) 08	Bloc 242	Section ACL1	Superficie 500,00m²	NGOUAMBOUSSI	Arr.5	BOUNAPI MOLINGOU Arlette
27	28.315 du 18/02/2019	Plle(s) 05	Bloc 21	Section BYA	Superficie 500,00m²	Côte-Matève	Arr.6	DIAMBOTE Amour Davy Gladice
28	26.198 du 14/07/2016	Plle(s) 01	Bloc 164	Section L	Superficie 437,97m²	OCH	Arr.1	LIKIBI née NKOUNKOU Bresda B. M.
29	28.126 du 19/10/2018	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 800,00m²	Loango	Loango	LOEMBET Léaticia
30	25.786 du 19/01/2016	Plle(s) 03	Bloc 226	Section BN	Superficie 500,00m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr.6	MASSALA KIDZOUANI Carole
31	28.270 du 11/01/2019	Plle(s) 05, 06 et 06 bis	Bloc 147	Section BM5	Superficie 1500,00m²	NGOYO	Arr.6	MOUNGONDO Norbert
32	28.319 du 19/02/2019	Plle(s) 06	Bloc 57	Section ABZ4	Superficie 500,00m²	Pointe-Indienne	Loango	MAKAYA KAMBISSI Astride
33	28.318 du 19/02/2019	Plle(s) 02	Bloc 63	Section ABZ4	Superficie 1145,00m²	Pointe-Indienne	Loango	LOEMBET Henriette Rossinda Daniely
34	28.218 du 18/12/2018	Plle(s) 03	Bloc 23	Section BM	Superficie 200,57m²	NGOYO	Arr.6	MABELE NDOLO Romy Fiacre
35	21.923 du 14/11/2012	Plle(s) 09	Bloc 05	Section BM	Superficie 500,00m²	NGOYO	Arr.6	NZONGANI Evelyne
36	28.000 du 07/08/2018	Plle(s) 09	Bloc 75	Section U	Superficie 500,00m²	77 de Dany	Arr.3	Congregation de l'immaculée Conception Saint Meen Le Grand
37	19.832 du 11/03/2011	Plle(s) domaine	Bloc 75 bis	Section BS	Superficie 3279,24m²	Tchimbamba	Arr.1	Paroisse Sainte Thérèse de Tchimbamba
38	27.999 du 07/08/2018	Plle(s) 06, 08, 10	Bloc 69	Section AF	Superficie 1500,00m²	Siafoumou	Arr.5	LOEMBA MAKOSSO Alain
39	27.280 du 28/09/2017	Plle(s) /	Bloc /	Section /	Superficie 1500,00m²	Djeno	Arr.6	MBEMBA Olivia Marie de Lourds
40	27.773 du 23/04/2018	Plle(s) 06	Bloc 116	Section /	Superficie 500,00m²	Tchiamba-Nzassi	Tchiamba-Nzassi	KOUMBA MICKALA Merlin

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de bureau

Fait à Pointe-Noire, le 28 mai 2019

DROITS DE L'HOMME

Préserver les langues des populations autochtones

A l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, célébrée le 9 août de chaque année, le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Ange Aimé Wilfrid Bininga, a délivré le message du Gouvernement dans lequel celui-ci réitère son engagement à promouvoir les valeurs et le bien-être des peuples autochtones.

Cette Journée est célébrée sous le thème: *«Les langues autochtones».* Il s'agit pour la communauté internationale de porter une attention particulière à la disparition progressive des langues autochtones du fait du brassage culturel et linguistique opéré au contact des Bantu.

Poussés dans les agglomérations à cause de la pauvreté et de la dégradation de leur milieu de vie, les populations autochtones perdent considérablement leur langue qui représente la principale courroie de transmission de leur culture. *«Avec la menace de disparition des langues autochtones, l'humanité entière court le risque de perdre un héritage culturel inestimable»,* s'inquiète le Gouvernement.

Pionnier en Afrique en matière de législation pour la promotion et la protection des droits des populations autochtones, le Congo possède tout une armature juridique qui, dans l'ensemble, reconnait à cette frange représentant 1,2% de la population, la jouissance de tous leurs droits civils, économiques, sociaux et culturels. C'est pour cela que le Gouvernement a implanté dans les départements de la Sangha et de la Likouala des écoles spéciales dans lesquelles la scolarisation des enfants autochtones est assurée en langue autochtone, a indiqué Ange Aimé Bininga.

Une vue des peuples autochtones

Le ministre de la Justice a également rendu un hommage aux agences du système des Nations Unies au Congo et au réseau national des populations autochtones pour leur implication aux côtés du Gouvernement dans la promotion et la protection des droits de ces populations.

La Journée internationale de solidarité avec les peuples autochtones a été instituée par la résolution 49/214 du 23 décembre 1994 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est un moment privilégié, fruit de la prise de conscience progressive sur la situation préoccupante de ces peuples, premiers occupants de la forêt équatoriale d'Afrique centrale, a conclu le ministre.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

TRANSPORTS

Les conducteurs de motos Kavaki réfractaires aux lois de la sécurité routière

Les petits commerçants de Brazzaville transportent depuis peu leurs marchandises **dans des tricycles de marque Kavaki Motors, une fabrication** asiatique. Les pousse-pousse traditionnels et autres véhicules de transport n'ont plus la côte! Fait curieux: nombre de ces motos Kavaki ne sont pas immatriculées puisque non enregistrées à la direction départementale de la DGTT de Brazzaville.

Les motos Kavaki transportant de la marchandise

Bon nombre de conducteurs de ces motos circulent dans la ville en foulant au pied les règles élémentaires de sécurité, comme le port du casque de sécurité. *«L'immatriculation est moins chère. Elle est facile à obtenir. Si les conducteurs des motos Kavaki ne sont pas immatriculés, c'est par manque de volonté, car le prix à payer va de 15.000 à 20.000 F.CFA. Les critères relatifs à l'immatriculation sont simples; on se présente à la direction départementale de Brazzaville avec la facture d'achat et la pièce d'identité»*, a indiqué un agent de la Direction générale de transports terrestres (DGTT).

«Les chauffeurs de Moto Kavaki doivent avoir la carte grise, l'assurance, le casque et le permis de conduire. C'est obligatoire mais la majorité ne respecte pas cela. Le casque leur permet de protéger la tête en cas d'accident, l'assurance pour faire face à d'éventuels accidents et autres. Les Ouest-africains (supposés être la majorité de ces motards, ce qui n'est pas démontré! Ndlr), sont vraiment têtus, ils ne respectent pas la loi et n'en font qu'à leur tête. On les entend souvent dire qu'avec le casque, ils sont mal à l'aise et que sans casque, c'est mieux. De plus, ils aiment superposer les marchandises, dépassant ainsi le poids convenu», explique Christian, un policier routier.

Esther OTALAHI ESSENGO
(Stagiaire)

NECROLOGIE

Jacques Bamonana, Michelle Yiloukoulou et leur famille in**forment les parents, amis et** toutes les connaissances du **décès de leur mère, Hélène MADIKA, membre fervent du** Kilombo Bible de la paroisse évangélique de Météo. Elle est **décédée le jeudi 25 juillet 2019, à 3h5 minutes, à Brazzaville.**

La veillée se tient au domicile **de la disparue, sis 43, rue Sibiti, au quartier Makazou.**

Les obsèques auront lieu le mardi 13 août 2019 à Loukanga II.

CONSEIL NATIONAL CONSTITUTIF DE LA CDEPE

Les enseignants sortis des écoles professionnelles menacent de débrayer d'ici au 1er octobre

La Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'Enseignement (CDEPE) a tenu du 1er au 3 août dernier, à Brazzaville, sa première session du conseil national exécutif, l'instance suprême de l'organisation, après cinq ans d'existence. ''Evaluation et perspectives'' a été le thème consacré à cette rencontre présidée par Hermann Nzaba-Nguila, co-président de la CDEPE

Les membres venus de tous les départements du Congo y ont examiné et adopté, entre autres, les textes fondamentaux de la structure. Assistés par les syndicats des enseignants et l'Association des parents d'élèves et étudiants du Congo, ils ont évalué l'applicabilité du protocole d'accord du 27 septembre 2018, signé entre la CDEPE et le Gouvernement et défini un cahier de charge. Le conseil a répertorié 4.160 enseignants affectés et 2.400 sur le terrain. Il a déploré le paiement irrégulier de la faible bourse octroyée aux prestataires par rapport au train de vie actuel (50.000 F.CFA pour l'enseignant du primaire, 60.000 FCFA pour celui du collège et 75.000FCFA pour l'enseignant du lycée). Une irrégularité qui rend précaire les conditions de vie des bénéficiaires, surtout de ceux qui sont affectés loin des chefs-lieux de départements.

Selon le rapport final sanctionnant les travaux, il a été constaté: l'existence d'arriérés de bourse, l'absence de quota de recrutement à la Fonction publique par les enseignants volontaires, la lenteur administrative dans la prise des notes d'affectation de leurs collègues finalistes délaissés lors des précédentes affectations. A la lumière de cela, le conseil national consultatif de la CDEPE exige du Gouvernement congolais une solution définitive, au plus tard le 15 septembre 2019, pour: l'apurement des arriérés de bourses dûs aux enseignants volontaires sur le terrain, la publication des textes d'intégration de tous les enseignants volontaires (au plus tard le 30 septembre 2019), la prise des notes de service de leurs collègues finalistes laissés pour compte. Faute de quoi, les enseignants volontaires lanceront une grève de trois mois à partir du 1er octobre 2019. Et au cas où ils n'obtiendraient pas gain de cause, *«cette assemblée générale tient lieu de préavis de grève»,* a souligné le rapport final des travaux.

Les enseignants pendant la lecture du rapport final

La Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement (CDEPE) est un mouvement qui défend les intérêts des enseignants sortis des écoles suivantes: Ecole normale supérieure (ENS), Ecole nationale des instituteurs (ENI), Ecole nationale des beaux-arts (ENBA) ainsi que ceux sortis du CETF.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

COMMERCE

Les rues de Brazzaville encombrées de vendeurs

Les arrondissements de Brazzaville disposent chacun d'un ou de deux marchés où s'approvisionnent les populations. Malgré cela, il est constaté que des marchés parallèles éclosent dans les rues. Les vendeurs occupent anarchiquement chaque coin de rue.

Pour plusieurs vendeurs exerçant le commerce de rue, les raisons sont multiples. Vendre au marché, estiment-ils, nécessite des moyens financiers. Il faut avoir un capital conséquent, payer les taxes d'occupation de table, de balayage, des droits à la mairie, etc. Pour garantir sa table même quand on ne vend plus, il faut toujours payer les taxes y relatives. *«Pour éviter toutes ces tracasseries, une petite table au coin de la parcelle est une bonne affaire, car il n'y a ni taxe, ni impôt à payer»,* ont-ils l'habitude de dire. Une autre raison non avouée est la jalousie des maris qui n'acceptent pas de voir leurs femmes vendre au marché, abandonnant les enfants toute la journée.

Les clients, loin de bouder ce commerce de rue, en sont satisfaits puisqu'ils en tirent grand profit. Ils ne se déplacent pas sur des longues distances pour faire leurs emplettes. Les femmes enceintes préfèrent ces marchés de proximité pour s'acheter un peu de divers, à cause de la distance.

Le commerce de rue permet de réaliser des gains aussi bien pour les vendeurs que les acheteurs. Dans les quartiers, les agents de l'Etat (impôts, mairie et ministère du Commerce) ne dérangent pas ces petits vendeurs. Ils s'en prennent par contre aux tenanciers des boutiques, des buvettes, aux boulangers et surtout à tous ceux qui occupent le long des artères ou avenues goudronnées.

Richard TSIOMO (stagiaire)

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tél.: (242)05. 521.69.19/06.960.28.72
Etude sise à Brazzaville 1, rue Mongo (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne; Avenue ORSY); Poto-Poto.
République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 12 Juillet l'an deux mil dix-neuf, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée Unipersonnelle, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

-Dénomination Sociale: «CLAUDY BUSNESS»;

-Capital Social: UN MILLION (1.000.000 F. CFA);

Siège social: Brazzaville, Massengo; Quartier Congo Chine;
Arrondissement IX-Djiri;

Objet social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

*-Construction et fournitures des bureaux et ameublement des bâtiments, travaux publics; génie civil; Entretien et gardiennage ; Activités de services; Import-export ;

*-Prestations de services aux Entreprises, conseils; achat et vente de matériels informatiques, d'équipements; représentation de toutes Entreprises et maisons de commerce Restauration et Traiteur ; Gestion et Promotion Immobilière ;

*-Location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes ;

- Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son
Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier ;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Ferrol-Smalto Rooshner BOUNKAZI;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 23 Juillet 2019, sous le numéro RCCM BZV/01-2019-B13-00135.

Pour avis,
Maître Patrick
Hervé ANGOUELET,
Notaire.

CENTRE CULTUREL RUSSE DE BRAZZAVILLE

«La saison des perversions» de Julien Makaya Ndzoundou présenté au public

«La saison des perversions», tel est le titre du nouveau roman de Julien Makaya Ndzoundou, paru le 10 juin 2019 aux éditions LC.FR. Et dont la présentation-dédicace a eu lieu le 25 juillet dernier, au Centre culturel russe (CCR) de Brazzaville.

Subdivisée en trois chapitres, la nouvelle œuvre comprend 185 pages. Elle promène le lecteur dans une Afrique où le pouvoir, le sexe, l'argent, le sang et l'occultisme se mêlent et s'entremêlent.

Dans ce récit plein de rebondissements, Prince Imbouanga-Mobé, professeur d'université en République Démocratique de Bongolo, profite de ses fonctions académiques pour harceler sexuellement ses plus belles étudiantes, en échange des bonnes notes et des sujets d'examen.

Nommé ministre, grâce à sa femme qui l'a trompé avec le directeur de cabinet du président de la République, le professeur Prince Imbouanga-Mobé excelle dans les conquêtes sexuelles et le détournement des fonds publics.

Mais, contre toute attente, des Généraux de l'armée bongoloise déposent le président, suite à une répression sauvage des manifestations populaires. Le ministre Prince Ibouanga-Mobé s'exile avec sa famille dans un pays voisin avant de se donner la mort...

Pour l'écrivain et critique littéraire Pierre Tsemou, alias Pierre des mots, c'est pour faire le procès des hommes et des femmes de ce monde, abonnés aux déviances sociales, que Julien Makaya Ndzoundou a écrit ce livre. Un livre qui, a-t-il souligné, pour quelques critiques, est trop osé, en ce qu'il met à nu, de façon crue, certains vices là où des évangélistes auraient mis des gants ou parleraient à l'oreille de leurs fidèles de ces choses de la chair auxquelles pourtant nombreux d'entre eux s'adonnent à cœur joie (...) *«Il s'agit, simplement, de tous ces actes perpétrés par tous les vicieux de la société qui la mettent à mal de façon scandaleuse, au point où les laisser faire sans les dénoncer serait participer à corrompre notre jeunesse, à lui offrir le mauvais exemple dont on aura beau se défendre, sans pour autant être blanchis de notre culpabilité car, en réalité, nous en serions à la fois complices et principaux instigateurs. Qu'il soit bien entendu ici que l'écrivain ne s'en prend pas à des individus ciblés, comme on aime dans ce pays à toujours prêter des intentions aux créateurs des œuvres de l'esprit que sont les écrivains et les artistes, mais bien d'un combat contre des comportements délictueux qui s'affichent ici et là pour le plus grand mal de la communauté éduquée à la morale sociale où le respect de la dignité humaine était la règle de vie à l'école des anciens...»*, a-t-il affirmé. Avant de relever le mérite de Julien Makaya Ndzoundou *«d'avoir mis le doigt dans la fourmilière de ces petites bestioles qui rongent la conscience collective pour extirper du logiciel mental de ceux et celles qui mijotent pareils scénarios pour des raisons de pouvoir politique».*

L'auteur, au milieu, pendant la présentation de son ouvrage

De manière condensée, Pierre Tsemou soutient que «La saison des perversions», *«c'est la peinture de l'homme-chien, de l'homme-cochon, de l'homme-lapin. C'est la projection sur un écran géant d'un film interdit aux moins de 18 ans, alors qu'ils sont la cible et la victime dont on voudrait défendre la cause en mettant à nu, dans leur flagrance des comportements de bêtes de désirs (...)»*

Parlant de la photo de couverture de son livre, Julien Makaya Ndzoundou a expliqué qu'elle représente la perversion dénoncée dans son roman. *«Cette photo transgressive a été choisie pour mettre en scène la perversion, dans le but de la transfigurer, de la métaboliser pour la tenir à distance ! Il ne s'agit donc d'une prime à l'immoralité, d'une validation sordide de la transgression des valeurs et des mœurs bantous...Ce roman met en exergue, dans un pays imaginaire, des faits non imaginaires parfois puisés du réel et qui favorisent l'involution de plusieurs pays en voie de non-émergence. Perversion à l'université devenue siège de l'immoralité avec le phénomène éhonté des notes sexuellement attribuées...»*

Ppsychologue clinicien, psychothérapeute et enseignant à l'université, Julien Makaya Ndzoundou est promoteur de projets socio-humanitaires.

Spécialiste en counseling et en psychopathologie du sida, il est aussi consultant auprès de plusieurs organisations nationales et internationales. *«La Saison des perversions»* est sa troisième publication.

Véran Carrhol YANGA

ONGOGNI (DÉPARTEMENT DES PLATEAUX)

Une soirée culturelle pour exalter les valeurs traditionnelles en milieu juvénile

Dans l'optique de consolider les liens de solidarité entre les fils et filles de sa circonscription électorale, le député suppléant d'Ongogni (département des Plateaux), Yves Moundélé Ngolo, Ehourossia a organisé, la semaine dernière, dans cette localité, une soirée culturelle afin, d'exalter les valeurs traditionnelles en milieu juvénile.

Yves Moundélé-Ngollo esquissant quelques pas de danse Mondo

Agrémentée par des danses folkloriques, cette soirée a connu la participation des jeunes venus d'autres départements du Congo.

A l'affiche de cette soirée, le spectacle des danses folkloriques de la contrée telles le Mondo, Oley, Ekongo Plateaux et Odzara. Caractérisées entre autres par des démonstrations de force, de courage, d'élégance, ces danses portent également des vertus de sagesse, d'amour fraternel et d'entraide.

Se fondant sur ces valeurs traditionnelles, Yves Moundélé Ngolo Ehourossia entend non seulement favoriser la cohésion entre les jeunes de sa circonscription, mais également promouvoir le brassage interculturel au niveau national. *«Je félicite cette initiative. Je suis du département du Pool, mais quand je suis ici, je me sens chez moi. Un grand homme du pays disait que le tribalisme était le signe des esprits non-évolués»*, s'est réjoui Mac Nsondet.

Au-delà des réjouissances, la soirée culturelle s'est transformée en une palabre où les problèmes les plus récurrents de la communauté ont été évoqués. La jeunesse qui traverse actuellement une situation précaire a été appelée à la prise de conscience et de responsabilité. Elle a été encouragée à créer de la richesse, en effectuant un retour à la terre.

Le district d'Ongogni, a affirmé Yves Moundele Ngolo Ehourossia, possède des terres fertiles capables de produire une grande partie des produits agricoles consommés régulièrement au Congo et dans la sous-région Afrique centrale. *«Il faut que cette jeunesse se prenne en main et qu'elle ne se mêle pas dans les guéguerres politiques et politiciennes»,* a exhorté le député.

Le député a offert des moustiquaires imprégnées aux populations.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE et
Marcel MPOLO MPANDZOU (Stagiaire)

COMMUNIQUE

Le vice-président du Conseil d'administration de la société CREDIT MUPROCOM porte à la connaissance de l'ensemble des actionnaires la tenue de l'Assemble générale extraordinaire qui se tiendraendatedu17/08/2019 à 9h, à son siège social sis au quartier WHARF Pointe-Noire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83- E-mail: secretariatoffice14@gmail.com;
98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point ex-«BATA»,
à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire- Congo
Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes de l'Extrait du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier n° RCCM CG/PNR/09 B 1659, du 09 Janvier 2009, il a été immatriculé un Etablissement aux caractéristiques suivantes:

Enseigne: «ETS POATY-SERVICES»;
Dénomination: «POATY-SERVICES»;
Gérante: Madame Elise POATY SOUMBOU;
Siège social: 10, Rue François Tchobola, vers FLM, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet social: Commerce Général; Habillement; Produits cosmétiques; Prestation de services; On Off/Shore.

Pour avis,
Le Notaire.

12es JEUX AFRICAINS 2019

Le Congo a mal à sa caisse

Les pays ténors du Continent voudront tenir leur rang au Maroc, l'hôte des Jeux africains 2019. Le Congo espère sauver la face, mais il est confronté à des difficultés financières. Ce qui ne va pas sans incidence sur la taille des disciplines retenues et le nombre athlètes.

Le Maroc organise du 19 au 31 août 2019 les Jeux africains. L'échéance approche. Elle arrive même au galop! C'est donc un grand événement que s'apprête à vivre l'Afrique pour la douzième fois. Et le Congo, organisateur des derniers Jeux avec le succès que l'on sait, y sera représenté par 37 athlètes seulement, issus d'à peine sept disciplines: une délégation réduite au strict minimum.

La situation de ces athlètes est préoccupante. Tout le monde en parle. Des chroniqueurs sportifs affirment qu'elle suscite plutôt inquiétudes et interrogations. Qui tournent notamment autour de leur préparation. Une préparation qualifiée de peu sérieuse par maints observateurs. Parce qu'essentiellement locale avec les moyens du bord, pour la grande majorité des athlètes retenus, et sevrée de compétitions-tests.

La partie s'annonce délicate pour le Congo, auteur d'une moisson de 32 médailles, tous métaux confondus, il y a quatre ans à domicile. Excepté les rares athlètes placés au dernier moment dans les centres de préparation hors du pays, et les karatékas (qui ont participé cette année aux championnats de la zone 4 au Cameroun et aux championnats d'Afrique au Botswana), les autres athlètes pressentis pour représenter le pays n'ont presque guère eu de compétitions internationales pour se jauger. Il faut ajouter le manque de suivi médical et psychologique et d'intéressement financier.

Une moisson abondante en 2015. Qu'en sera-t-il au Maroc?

Aucune fédération n'a les moyens de sa politique. Il est donc facile de minimiser ou de tourner en dérision les quelques mois de préparation qu'ont eu ces athlètes. Pour tout compliquer, il y a cette incertitude qui plane sur leur participation. Les caisses de l'Etat seraient vides.

Cela pousse des journalistes à s'interroger davantage, à broder, à réveiller tous ceux bourdonnent autour de la délégation congolaise. Mais suffit-il seulement d'agiter, même avec une sincérité éprouvée, le spectre d'une débâcle pour que tout se fasse comme enchantement, pour que les caisses de l'Etat, qui aurait dût financer la préparation de ces sportifs, se remplissent de pièces d'or?

On ne peut plus jouer de sa modestie une fois qu'on a été dans le Top 10 comme le Congo. Cela suppose, pour les athlètes qui se rendront au Maroc, que des insuffisances ont pu être balayées par le courage, l'enthousiasme, la détermination, le patriotisme mais aussi le sens d'organisation, comme cela s'est fait lors des Jeux ayant eu lieu avant ceux de 2015. Chaque fois, le Congo est rentré avec au moins une médaille. Ce serait un désastre si le Congo rentrait bredouille après occupé le sixième rang lors des Jeux africains de 2015!

Jean ZENGABIO

COUPES AFRICAINES INTERCLUBS

Le football congolais en points d'interrogation

C'est déjà ce week-end que vont démarrer les coupes africaines interclubs 2019-2020, la Confédération africaine de football (CAF) ayant décidé qu'elles se dérouleront désormais à cheval entre deux années, d'août à mai. Des chocs attendent d'entrée l'Etoile du Congo et l'AS Otohô. C'est une nouvelle aventure interdite de pronostics pour le football congolais.

L'Etoile du Congo sera opposée, en Coupe de la Confédération, au FC Pyramids d'Egypte, samedi 10 août hors de ses bases, au Caire. Elle sait que son équipe s'attaque à un morceau certes inconnu du public, puisqu'il dispute sa première coupe africaine, mais qui est représentant authentique d'un football égyptien généralement toujours performant. On affirme que c'est actuellement l'équipe la plus riche du continent.

AS Otohô

Etoile du Congo

Le terrain est jonché d'interrogations suscités par des déclarations où alternent optimisme et pessimisme. Les dirigeants d'Etoile du Congo et leur staff technique ont honnêtement dit qu'ils n'ont pas eu le temps de jauger leurs nouvelles recrues, écartés de la Coupe du Congo parce que non éligibles. Cela peut réduire leur marge de réussite. Mais on ne craint pas la pluie par les grondements de tonnerre. Il va falloir plutôt se déplacer avec la légitime ambition de faire le meilleur résultat possible, en faisant preuve d'esprit de corps, de courage. Ainsi, à défaut d'une victoire, le match nul suffirait à faire le bonheur d'Etoile du Congo, en attendant la manche retour à Brazzaville.

Quant à l'AS Otohô, elle en découdra en Ligue des champions avec Mamelodi Sundows d'Afrique du Sud. Ce sera dimanche 11 août au Stade Marien Ngouabi d'Owando. Par rapport à ses performances, le champion d'Afrique du Sud est sans aucun doute favori dans la double confrontation. Il est vrai que l'AS Otohô, elle aussi, n'affiche pas une très grosse assurance. Mais elle doit opter de jouer ses chances à fond. Rien n'est impossible à celui qui croit, dit l'adage.

Le week-end approche. Les supporters prient le Bon Dieu pour que leurs équipes ne passent pas à côté du sujet.

G.-S.M.

COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF

Handball: vers les finales nationales au Congo

Les finales des championnats nationaux auront lieu dimanche 11 août. Les prétendants aux titres seront connus au termes des demi-finales ci-après: DGSP-CARA et Ab o-Sport-Etoile du Congo, en dames seniors; Etoile du Congo-Munisport et Pétro-Sport-Inter Club, en seniors hommes.

Florent Ibenge quitte les Léopards de RDC

Florent Ibenge a rendu sa démission mercredi 7 août. C'est lui-même qui a fait cette annonce, à la sortie d'une réunion de la Fédération congolaise de football (FECOFA). Une décision qui vient confirmer l'intention exprimée après la CAN 2019 en Égypte. *«C'est fort possible que cela soit mon dernier match avec les Léopards. On attend de parler avec le président»,* avait déclaré M. Ibenge après la défaite aux tirs au but (2 – 4) contre Madagascar en huitièmes de finales.

Ligue des champions: Espérance de Tunis déclarée vainqueur

La CAF vient de rendre sa décision concernant la finale retour de la Ligue des champions disputée le 31 mai 2019 à Tunis entre l'Espérance de Tunis et le Wydad Athletic Club de Casablanca. Le club marocain a été déclaré perdant de la rencontre pour avoir abandonné le match avant son terme. Il devra acquitter une amende de 20.000 dollars et une autre de 15.000 dollars pour utilisation de fumigènes par ses supporteurs. L'Espérance est également sanctionnée d'une amende de 50.000 dollars pour utilisation de fumigènes, jets de projectiles et comportement antisportif de ses supporteurs. Par ailleurs le président du club, Mohamed Meddeb s'est vu infliger une amende de 20.000 dollars pour son comportement antisportif à l'encontre du président de la CAF. Sanction qui pourra être levée si de tels événements ne se reproduisent pas au cours des douze prochains mois. 68 jours, c'est le temps qu'il aura fallu à la CAF pour prendre connaissance de ses propres règlements et rendre le seul jugement possible pour cette finale. Que dit, en effet, le règlement de la compétition: *«Si pour raison quelconque, une équipe se retire de la compétition ou ne se présente pas à un match, hormis le cas de force majeure reconnu comme tel par la Commission interclubs, refuse de jouer ou quitte le terrain avant la fin règlementaire de la rencontre sans l'autorisation de l'arbitre, elle sera considérée perdante et sera définitivement éliminée de la compétition».* Quel cafouillage!

Drogba, futur président de la FIF?

C'est plus que jamais possible. Selon des informations de plus en plus persistantes, l'ancien capitaine emblématique des Eléphants de Côte d'Ivoire est décidé à se lancer dans la conquête de la présidence de la Fédération ivoirienne de football (FIF). Et tout ce que le football ivoirien compte d'aficionados ne parle que de l'arrivée au pouvoir du ballon rond ivoirien de l'ancienne star de Marseille et surtout de Chelsea.

HOPE CONGO S.A.

Établissement de microfinance 2ème catégorie

Mission

Investir dans les rêves des familles dans les communautés défavorisées du Congo en proclamant et vivant l'Évangile.

Méthode

Nous partageons l'espérance en Jésus-Christ en fournissant une formation basée sur la Bible, des services d'épargne et de crédit qui restaurent la dignité et brisent le cycle de la pauvreté.

Motivation

L'amour de Jésus-Christ nous motive à nous identifier à ceux qui vivent dans la pauvreté, et à être Ses mains et Ses pieds, en œuvrant pour glorifier Dieu.

AVIS DE RECRUTEMENT

HOPE Congo S.A., filiale de HOPE international, est un établissement de microfinance de deuxième catégorie. Dans le cadre du renforcement de notre équipe d'exploitation du réseau de Brazzaville, nous recherchons des stagiaires aux postes ci-dessous cités pour une durée de cinq (5) mois rémunérés, avec la possibilité d'embauche :

Poste	No. de postes	Type du contrat	Durée
Chargé de Relation Clientèle	20	Stagiaire	5 mois, avec possibilité d'embauche

QUALIFICATIONS

I. L'engagement personnel envers la mission, méthode, et motivation de HOPE Congo ;
II. Bac +2/3 en gestion commerciale et marketing, banque, finances, microfinance ou tout autre diplôme équivalent ;
III. Une expérience dans le domaine de microfinance ou des services financiers serait un atout ;
IV. Aptitude et preuve d'avoir fait le travail de terrain serait un atout supplémentaire ;
V. Respect des procédures et des normes ;
VI. Bonne expression écrite et orale de la langue française et les langues nationales.

POUR POSTULER

DOSSIER À FOURNIR : Un C.V. détaillé, une lettre de motivation, une copie légalisée du diplôme et un récépissé d'inscription à l'ONEMO.

LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES : Adressez vos candidatures uniquement à notre adresse électronique.

E-mail : rhrecruit@hope.cg

DATE LIMITE : Le 16 août 2019 à 16H00

Plaidoyer pour une évolution vers le développement local dans la Likouala

Par sa situation géographique, le Département de la Likouala, situé au Nord-Est du pays, est devenu un foyer d'accueil des personnes fuyant les conflits sociopolitiques et violences ethniques dans les pays voisins de la République du Congo. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la localité de Bétou concentre le plus grand nombre de réfugiés de tout le Département (14.721 sur 21.792). Ils sont de nationalité centrafricaine, congolaise (RDC) et rwandaise et partagent, pour certains, la culture et la langue locale avec les populations hôtes.

La Likouala connaît une accélération rapide de sa croissance démographique due aux successives vagues d'arrivées de réfugiés.

Ce Département connaît, actuellement, une accélération rapide de sa croissance démographique due aux successives vagues d'arrivées de réfugiés depuis 1994 avec pour conséquence une amplification rapide de la demande sociale multiforme et des problèmes sociaux plus ou moins graves, si des réponses appropriées ne sont pas apportées dans les meilleurs délais.

Depuis, outre le HCR, le Système des Nations Unies, à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Le Programme Alimentaire Mondial (PAM), et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), apporte une assistance humanitaire aux réfugiés et aux populations d'accueil. Les activités génératrices de revenus, l'assistance juridique, les soins de santé, la scolarisation des enfants et l'appui au retour volontaire font, entre autres, partie de cet accompagnement.

A la lumière des Objectifs de Développement Durable (ODD 10 et 11) sur la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, ainsi que la construction des villes et communautés résilientes, on pourrait s'accorder pour dire que la Likouala gagnerait à tirer avantage sur cet existant.

Même si quelques fois, des petits accrochages liés aux exploitations des ressources naturelles surviennent entre les réfugiés et les populations d'accueil, des témoignages constants rapportent que le vivre-ensemble ne constitue pas un problème entre les uns et les autres.

Dans ce contexte, il y a certainement lieu, pour le Gouvernement et le Système des Nations Unies, d'œuvrer à capitaliser ce facteur, d'autant plus que les réfugiés contribuent significativement à l'économie locale en ce qui concerne Bétou, par exemple.

Le moment est peut-être venu pour transiter au fur et à mesure de l'humanitaire vers le développement du Département dont le paysage socio-économique, à l'exception d'une société d'exploitation industrielle de bois, est caractérisé par un secteur informel investi par les réfugiés.

89 % des réfugiés RDC ont accepté le rapatriement entre 2012 et 2014 et un nouveau mouvement se prépare pour environ 50% de la population RDC qui vit dans la Likouala.

En ce qui concerne la RCA, l'engouement pour le rapatriement est notable. 10% de la population est partie l'année dernière et les mouvements en cours cette année permettront de faire partir une proportion similaire.

Compte tenu de ce que certains choisissent de rester pour continuer à fructifier leurs «entreprises», ces agents économiques pourraient, à terme, devenir des contributeurs au revenu local par leur participation à la redevance fiscale.

Aussi, travaillant ensemble avec le Gouvernement, le Système des Nations Unies pourrait-il s'investir à renforcer les capacités des acteurs et faciliter la mise en place des bases pour une cohésion générale, puis à mettre en place des initiatives conjointes, se positionnant comme médiateur/facilitateur.

Quant au Gouvernement, il s'appliquerait à doter le Département d'un Plan de Développement Local (PDL) susceptible d'attirer des investissements et de fédérer les interventions des partenaires.

Inspiré du Plan National de Développement (PND 2018-2022), ce PDL pourrait contribuer à donner une réponse aux défis de développement communautaire, en s'articulant sur les ODD et épouser la forme d'un partenariat inclusif entre le gouvernement et le secteur privé, tout en protégeant et en incluant les communautés autochtones et les réfugiés, potentiels acteurs économiques, au développement local. En juillet 2017, une évaluation des interventions des Nations Unies en faveur des réfugiés en République du Congo recommandait déjà la mise en place des projets pluriannuels en cohérence avec les plans d'actions basés sur les documents programmatiques tels que le PND. Ceci suppose l'implication des agences des Nations Unies dans l'optique d'une amorce des actions de développement.

Néanmoins, certains défis nécessitent d'être levés pour convertir cette vision en réalité. Il s'agit, entre autres, de l'absence des organisations de la société civile aptes à s'impliquer, les différentes formes de marginalisation des communautés autochtones et des réfugiés ainsi que la porosité des frontières.

En définitive, la migration a toujours été positive lorsqu'elle joue un rôle constructif en tant que catalyseur de la croissance économique, moteur de la dynamique démographique dans le monde et source de mixité enrichissant la culture mondiale et le patrimoine humain ainsi que les civilisations.

Prosper MIHINDOU NGOMA
UNIC/RCO

Communauté des Réfugiés Rwandais
en République du Congo (C.R.R.C.)

PRESENTATION
DES CONDOLEANCES

La Communauté des Réfugiés Rwandais en République du Congo (C.R.R.C.) présente ses condoléances les plus attristées à la famille éprouvée de Monsieur LOAMBA MOKE, **décédé dans la nuit du 31 juillet au 1er août 2019, et à l'Association** pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC) dont il était Président et l'un des défenseurs du droit des réfugiés que nous **sommes, et il nous quitte.**
Que Dieu accueille son âme.

BAYINGANA Aloys,
Président.

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY
NOTAIRE
Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, Rez-de-chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto, Centre-Ville; B.P.: 2134; Tél.: (242) 05 558 30 17/06 660 49 96/04 402 40 11;
E-mail: alainmongo2018@gmail.com

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du dix Juillet l'an deux mil dix-neuf reçu par le Notaire soussigné; il a été modifié, suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date à Brazzaville du huit Juillet l'an deux mil dix-neuf, notamment en sa première, deuxième et troisième résolution, entre autres, la nomination d'un cogérant, la modification de l'objet social et le transfert du siège social d'une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le 11 Juillet 2019, F 124/2 sous le numéro 2190 aux caractéristiques suivantes:

-Dénomination Sociale: «LES ATELIERS REUNIS» SARL ;
-Capital Social: CINQ MILLIONS (5.000.000) FRANCS CFA, divisé en CINQ CENTS (500) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité ;
-Siège social: Brazzaville, 5, rue Louis TRECHOT, Immeuble OTTA, Quartier centre-ville, Quartier Centre-ville ; Arrondissement III-Poto-Poto ;
Objet social:
• Prestations de services: Aide de personne à domicile, en restauration, de télécommunication, de santé, de paiement, de logistique et de réalisation d'arbre généalogique;
• Prestations phytosanitaires;
• Placement du personnel;
• Bâtiment, Travaux publics, Génie-civil et Construction;
• Informatique; Fournitures de bureau ;
• Agro-pastorale; Agro alimentaire; Pêche ;
• Habillement; Alimentation Générale;
• Vente matériaux de construction;
• Transport: de marchandises, du personnel, de courriers et colis;
• Vente et Location de véhicules;
• Négoce; Représentation et courtage;
• Exploitation salons de coiffure ;
• Cirage de chaussures, cordonnerie et clefs minutes ;
• Sous-traitance en off et on shore ;

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes ;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce;
Gérance: La Société a pour Gérants:
- Madame DIOUGA-DIOP née Annie-Rachel NGUESSO, est nommée Gérante.
- Monsieur Lamine DIOUGA-DIOP en est le Cogérant.
Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 24 Juillet 2019, sous le numéro RCCM CG/BZV/09 B 1679.

Pour avis,
Maître Alain MONGO MOMBOULY
Notaire.

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA
Notaire
55, rue Lénine, 2e étage de l'immeuble situé en face de l'Hôtel le PATERNEL II, (Croisement entre la rue Lénine et l'avenue de la Paix), Moungali, Brazzaville, République du Congo.
Tél.: 05.717.83.45/06.624.43.07/01.624.43.07/ E-mail: aymarbadika@yahoo.fr/aymarbadika@gmail.com

ANNONCE LEGALE

INTERAF MEDIA
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 2e étage, Immeuble 7 Eucalyptus A, entrée 201, résidence les Flamboyants, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

RCCM CG/BZV/14 B 5573

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique statuant dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2019, déposé le 30 juillet 2019 aux rangs des minutes de Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de l'enregistrement des domaines et du timbre de Poto-Poto, Brazzaville, le 30 juillet 2019, sous Folio 139/10 Numéro 1361, l'associé unique de la société INTERAF MEDIA, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis à Brazzaville, 2e étage, Immeuble 7 Eucalyptus A, entrée 201, résidence les Flamboyants, arrondissement 3 Poto-Poto, République du Congo, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro: RCCM CG/BZV/14 B 5573, a pris les décisions suivantes:

Dissolution anticipée de la société: L'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société INTERAF MEDIA, à compter de la date du 16 juillet 2019.

Désignation du liquidateur: Le cabinet EXO CACOGES est désigné comme liquidateur de la société INTERAF MEDIA.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué le 31 juillet 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, duquel, la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro 19 DA 272.

Pour insertion légale
Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO

L'heure de la stricte confraternité a sonné au sein de la corporation notariale

De nos jours, les principes afférents à l'éthique sont présents dans presque toutes les professions: les commissaires aux comptes, les médecins, les journalistes, les architectes. Mais, ils sont indiscutablement plus présents dans la grande famille judiciaire, car la déontologie a toujours été la boussole de la spécificité des professions judiciaires, dont le notariat qui compte parmi ses principes déontologiques la confraternité qui impose, en toute circonstance, que le notaire traitre l'autre notaire avec politesse, courtoisie, comme son égal qu'il est, et en quelque sorte, comme il aimerait lui-même être traité sans que cela ne prime sur les intérêts du client.

A l'instar de l'Ordre des avocats, et de la Chambre des huissiers, la Chambre nationale des notaires du Congo a brillé, six ans durant, par l'absence totale de confraternité qui a été remplacée par le complexe, la diffamation et la traitrise, comme il est souvent le cas en politique. Mais avec le renouvellement du bureau de la Chambre nationale, il est fort possible que la confraternité, pierre angulaire de cette profession, soit de retour, vu le profil du bureau mis en place depuis le 29 juin 2019. Ce qui va renvoyer une nouvelle image de cette noble profession. L'heure de la confraternité a enfin sonné.

Matthieu 22-39, l'un des versets des Saintes écritures, connues sous le nom de «Bible», enseigne que *«Tu aimeras ton prochain comme toi-même».* Cela est aussi vrai dans la corporation notariale, ailleurs comme au Congo, dont la déontologie veut que tout notaire traite son confrère comme il aimerait être traité lui-même. Ça s'appelle la confraternité qui est à la fois une obligation déontologique entre notaires, mais aussi, un outil précieux pour cette noble profession.

C'est une obligation déontologique, parce que le notaire doit respecter, dans son exercice, outre les principes de dignité; conscience; indépendance; probité et humanité, qui constituent l'ossature de son serment, les principes d'honneur ; de loyauté ; de désintéressement ; de délicatesse ; de modestie ; de courtoisie et surtout de confraternité.

Cela est notamment précisé dans l'esprit du titre II, chapitre III du règlement intérieur de la Chambre nationale des notaires du Congo. La confraternité est ainsi de nature à permettre une cordiale collaboration entre notaires basée sur la confiance, la loyauté et le respect.

La relation confraternelle procède des notions fort complexes. C'est un lien quasi-familial volontaire accepté auquel des règlements, usages, traditionnels donnent sa force. Au Congo, il a fallu l'épreuve du temps depuis l'institution du notariat en 1989, pour créer, au sein de la Chambre nationale des notaires du Congo, l'atmosphère d'estime, d'égalité, de courtoisie et de cordialité, en quoi consiste la confraternité.

Mais depuis près de six ans, ce principe noble de confraternité a été bafoué au sein de la Chambre des notaires, à cause d'une volonté manifeste de certains de ses dirigeants qui viennent d'être remplacés par une nouvelle équipe dirigée par Maître Bertrand PANDI, comme président de ladite Chambre.

Durant des années, la Chambre nationale des notaires du Congo, à la différence de celle des huissiers et de l'Ordre des avocats, dans lesquels la confraternité est devenue quasi familiale, a brillé par le complexe, la diffamation et la traitrise qui sont l'apanage des politiques, dont le fait de traitrise le plus célèbre est expliqué par William Shakespeare, dans son célèbre assassinat de «Jules César», où le dictateur, surpris de voir son fils adoptif parmi ses assassins, s'exclama: «Toi aussi Brutus». Cette exclamation de désespoir pouvait être entendue au sein de la Chambre des notaires, sous un autre vocable tel que *«Toi aussi mon très cher confrère»*, lors d'un fait de traitrise professionnelle.

Sinon, comment comprendre qu'un notaire assurant l'intérim d'un confrère absent pour des raisons de santé qui plus est membre du bureau de la Chambre départementale, puisse organiser illégalement le contrôle de l'office dont il assure l'intérim, dans le seul but de faire radier le titulaire.

Que dire alors quand la présidente de la Chambre, pourtant informée qu'un confrère est injustement accusé et arrêté à la clameur publique, décide plutôt d'enfoncer le clou, au lieu de le défendre par confraternité, tout au plus demander simplement le respect des procédures de mise en cause d'un officier public comme le notaire qui devait prendre racine devant les procureurs généraux près des cours d'appels en leur qualité de surveillants de la profession notariale.

Même le traitement réservé à certains notaires stagiaires, devenus notaires titulaires durant des années, ont tiré vers le bas cette noble profession. Les jeunes notaires qui manifestent pourtant une grande considération envers les anciens, qui ne sont toujours pas les meilleurs, ni honorables diplômés en droit, se voient traiter par ces anciens sans considération aucune ni sollicitude. Certains membres du bureau

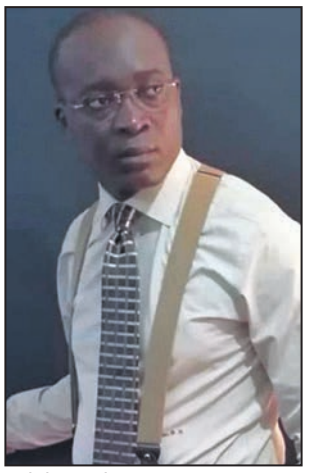

Atigha Dah Kana

de la Chambre en premier, alors qu'une Chambre vit et survit, non par opposition des générations de notaires, mais par la volonté de se connaître, de se comprendre et de servir confraternellement le même idéal qui est le service public de l'authentification.

Il n'y a pas de super notaire, même si certains d'entre eux oublient que tous les notaires sont nommés par la même autorité qui est le Ministre de la Justice, puisqu'aucun n'a été nommé par un décret présidentiel, et que seules la probité et la compétence de chaque notaire feront la différence.

En enterrant la confraternité, pierre angulaire de la profession notariale, la Chambre nationale a fonctionné en castes dont les plus supérieurs étaient sous l'influence du bureau qui pouvait émettre des avis défavorables à la nomination du stagiaire d'un confrère dont le bureau n'appréciait guerre et attendait juste une belle occasion pour sabler du champagne à sa mise à mort, comme si le notariat congolais était comparable à la tauromachie espagnole dont la mise à mort reste la scène la plus attendue par les spectateurs. Dans le seul but de récupérer certains dossiers, oubliant même que la concurrence entre notaires est légale, comme le prescrit l'article 3 de la loi du 29 septembre 1989 instituant le notariat en République du Congo: *«Les notaires exercent leurs fonctions concurremment entre eux».*

Le renouvellement des instances dirigeantes de la corporation a failli être un rendez-vous manqué, car la succession de la présidente nationale était déjà annoncée à la manière de la Kabilie en République Démocratique du Congo, avec un dauphin connu pour assurer la continuité de la gestion castique de la Chambre, en établissant une procédure de dépôt de candidatures contraire aux règles prescrites par le règlement intérieur de ladite Chambre. Mais, la vigilance d'un certain nombre de notaires a empêché l'installation sur le trône de l'authenticité du RAMAZANY SHADARY du notariat congolais pour laisser démocratiquement la place à un confrère qui a fait de la confraternité un principe directeur, lors de son passage à la tête de la Chambre départementale de Brazzaville.

L'heure de la stricte confraternité a sonné avec ce renouvellement, car la nouvelle présidence a compris qu'un bon nombre des membres de la Chambre nationale l'ont désertée et leur demande de revenir à la maison pour redorer l'image de la profession, sans ignorer que diriger cette Chambre a été un moment un règne, aujourd'hui, il est devenu un combat pour éviter de transformer cette profession à celle des gladiateurs dont la vie ou la mort dépendait du sens dans lequel l'empereur romain du moment plaçait son pouce. Imaginez alors le sens que prendra celui du président quand il n'appréciait guerre un notaire mis en cause, même, de façon injuste.

Avec l'élection du nouveau Président, la Chambre nationale devrait revenir à une déontologie strictement confraternelle. Car un certain nombre de dangers venaient de l'intérieur avec une présidence sorte qui n'accordait aucune importance aux règles fondamentales de la déontologie et de la confraternité. Cette pratique bien condamnable au regard de la morale, a largement prospéré depuis quelques années avec le concours de quelques confrères en manque de clientèle et victime de la rareté des dossiers. Ce qui fait que certains notaires, n'hésitent plus à fouler aux pieds, la déontologie en diffamant leurs confrères auprès d'éventuels clients. Toute cette manœuvre, ne vise qu'un seul objectif : faire entrer de nouveaux dossiers, alors même que le travail en concours est possible entre notaires tel que prescrit par l'article 21 du règlement intérieur de ladite chambre

La raison d'être de la chambre nationale des notaires n'est-t-elle pas précisément de combattre de telles dérives et de réaffirmer avec authenticité l'importance de notre déontologie? Si, sans aucun doute, mais pendant longtemps, elle a bafoué l'éthique en se transformant en un tribunal de l'inquisition pour juger un certain nombre de confrères dont les têtes ne plaisaient pas à certains membres dudit bureau, comme s'ils étaient devenus des Hérétiques, pour la survie de leur dogme notarial et castique.

Les règles les plus élémentaires de loyauté, de délicatesse, de politesse, de courtoisie, et de confraternité, qui étaient jadis de mise, ont disparu au point de faire figure d'exception. L'une des meilleures preuves de ce grave manquement est la disparition de la vieille règle qui consistait à appeler un confrère auquel on succédait dans un dossier, pour s'assurer des honoraires dus par le client, alors que l'essentiel du travail aura été accompli.

Ils sont de plus en plus nombreux, ces confrères, aux yeux desquels la Chambre nationale n'a plus sa raison d'être, car elle a servi pendant des années d'un cabinet de professionnels complexés qui n'ont pour seul but que de préparer les assassinats professionnels des confrères qui prospèrent dans la modestie ou simplement de s'arroger les pouvoirs d'un G7 dont les membres les plus puissants, la présidente en tête, adressaient d'insolents courriers, truffés d'inacceptables reproches à leurs confrères, sans avoir pris langue avec eux. N'est-ce pas là une sorte de complexe ou de bassesse, une façon de complaire à un client et de le satisfaire à peu de frais, comme si la profession de notaire, qui est une charge, un ministère qui fonctionne avec une partie de l'impérium de l'Etat, était devenue un métier de prestataire de services.

Ainsi, le nouveau bureau de la Chambre nationale aura, entre autres pour missions, de faire respecter, par tout notaire, les principes d'honneur, de loyauté, de désintéressement et de confraternité. Cette dernière étant le pilier fondamental de la profession de notaire, car cette profession est basée sur un ensemble de principes et de règles morales et juridiques, des règles d'éthiques qui déterminent les devoirs communs exigibles aux professionnels ou par les professionnels dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ces règles sont des règles déontologiques qui prescrivent aux notaires d'exercer avec conscience, indépendance, probité et dignité, qui, elle, est définie par le dictionnaire Larousse comme étant «le respect dû à une personne, à une chose ou à soi-même, c'est la retenue, la gravité dans la mesure», c'est la dignité dans la tenue.

Le premier acte réel de ce noble principe de confraternité, même à titre posthume, a été posé lors du décès à l'étranger de l'un des membres de ladite Chambre, avec la diligence dont a fait preuve la nouvelle présidence pour la prise des dispositions afférentes à son inhumation, avec comme symbole fort, la fermeture de tous les offices notariaux, le jour de ladite inhumation, qui a eu pourtant lieu à Ouagadougou, au titre d'un dernier hommage confraternel, auquel les notaires burkinabés ont adhéré par l'accueil réservé à la délégation congolaise. Un comportement presque inexistant durant les deux dernières mandatures triennales dont la présidente du bureau national n'avait pas l'habitude de prendre langue personnellement avec un confrère qui venait de perdre un être cher (père, mère, enfant, ou femme). Mais s'empressait à lui faire parvenir, par le trésorier de la Chambre, une vingtaine de cotisations de quelques notaires volontaires, malgré leur prescription par le règlement intérieur, comme si la confraternité ne se limitait qu'à l'assistance financière.

Si le serment d'Hippocrate est la base de l'éthique des médecins, celui des notaires l'est tout autant. Car les notaires sont confrontés aux demandes ainsi qu'aux angoisses des justiciables. L'éthique notariale doit s'orienter autour de deux pôles: probité et confraternité.

La deuxième qui est la conséquence naturelle de la première n'est plus de stricte application au sein de la corporation notariale congolaise. Car la présidence sortante de la Chambre nationale a préféré faire grande place aux interdits de cette noble profession que sont la bassesse, le complexe, la diffamation et surtout la traitrise pour favoriser la domination professionnelle des notaires qui sont aux commandes et de ceux qui leur sont proches. Mais, l'espoir semble renaître pour un retour à une stricte confraternité avec l'élection du nouveau bureau de la Chambre nationale des notaires du Congo, aujourd'hui dirigée par un confrère ayant montré la volonté de faire bonne place à la collaboration confraternelle tout au long de sa mandature.

La vision largement confraternelle de cette nouvelle équipe dirigeante fera à ce que le notaire devienne l'égal de l'huissier de justice et de l'avocat congolais dans le respect des nobles vertus qui constituent l'ossature même des professions dites d'auxiliaires de justice que sont la probité, la loyauté, la courtoisie, l'humanité, et surtout la confraternité qui est, sans doute, le socle et l'avenir de la profession du notaire au Congo, car, la confraternité est pour le notaire ce qu'est la maternité pour une femme. La reine est morte, vive le roi.

Par Maître ATIGHA DAH KANA
Notaire et
Doctorant en Droit, Paris XII

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

LE GÉANT EUROPÉEN DE L'ELECTRO MÉNAGER
VESTEL S'INVITE CHEZ VOUS!
GARANTIE 3ANS
MADE IN EUROPE MADE IN
32" HD
136 000 TTC
43" FULL HD
SMART NETFLIX
296 000 TTC
55" ULTRA HD 4K
SMART NETFLIX
593 000 TTC
VESTEL
9000 BTU 208 000 TTC
12 000 BTU 236 000 TTC
18 000 BTU 415 000 TTC
VESTEL
474 000 TTC
5 Kg 296 000 TTC
88L 177 000 TTC
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
BZV Tél : 06 669 60 60
PNR Tél : 05 605 60 56